

APPROVISIONNEMENT PUBLIC EN EAU ET ASSAINISSEMENT

PRINCIPES ET MODELES
DE DEVELOPPEMENT DURABLE
DE L'APPROVISIONNEMENT PUBLIC EN
EAU DES COMMUNAUTES ET DE
L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

**Rapport de la Quatrième Consultation
portant sur le Développement Institutionnel
Groupe de Travail sur le Recouvrement des Coûts**

Genève, 21 - 25 Novembre 1988

VOLUME II

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE, GENEVE, 1989



264-89 PR-6701

Ce document présente les recommandations d'une consultation de l'OMS portant sur le développement institutionnel (et le recouvrement des coûts) en matière d'eau potable et d'assainissement (Genève, 21 au 25 Novembre 1988). Le Volume I, "Principes d'Administration et de Gestion Financière des Agences d'Approvisionnement en Eau et d'Assainissement", est fondé sur les conclusions du Groupe de Travail I sur les systèmes gérés par des agences (Mr H.C. van der Mandele, Rapporteur). Le Volume II, "Principes et Modèles de Développement Durable de l'Approvisionnement en Eau des Communautés et de l'Assainissement Individuel", rend compte des conclusions du Groupe de Travail II sur la gestion communautaire et familiale de l'eau potable et de l'assainissement (Mr C. Wang, Rapporteur).

L. Laugeri, OMS/CWS, Secrétaire de la Consultation

This document is not issued to the general public, and all rights are reserved by the World Health Organization (WHO). The document may not be reviewed, abstracted, quoted, reproduced or translated, in part or in whole, without the prior written permission of WHO. No part of this document may be stored in a retrieval system or transmitted in any form or by any means - electronic, mechanical or other - without the prior written permission of WHO.

The views expressed in documents by named authors are solely the responsibility of those authors.

Ce document n'est pas destiné à être distribué au grand public et tous les droits y afférents sont réservés par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Il ne peut être commenté, résumé, cité, reproduit ou traduit, partiellement ou en totalité, sans une autorisation préalable écrite de l'OMS. Aucune partie ne doit être chargée dans un système de recherche documentaire ou diffusée sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit - électronique, mécanique, ou autre - sans une autorisation préalable écrite de l'OMS.

Les opinions exprimées dans les documents par des auteurs cités nommément n'engagent que lesdits auteurs.

TABLE DES MATIERES

	Page
<u>INTRODUCTION</u>	1
La Consultation	
Résultats	
Présentation des Documents	
Mise en Oeuvre	
 <u>ENONCE DU PROBLEME</u>	 3
Difficultés de gestion financière en AEPA	
Justification de l'étude	
Substance du rapport	
 <u>OBJECTIFS ET NOTIONS ESSENTIELLES</u>	 5
Couverture des engagements, auto-suffisance et expansion	
Portée et contenu du présent rapport	
Notions essentielles	
Association entre la communauté et l'agence	
 <u>SCHEMA DU PROCESSUS DE COUVERTURE DES ENGAGEMENTS</u>	 11
Niveau de service et choix technologiques	
Fondement de la couverture des engagements	
 <u>PRINCIPES DIRECTEURS DE LA COUVERTURE DES ENGAGEMENTS</u>	 13
Généralités	
Approvisionnement en eau potable	
Assainissement à coût réduit	
Mécanismes de recouvrement des coûts par l'Agence et d'appels de fonds par la Communauté	
 <u>FICHES DE COUVERTURE DES ENGAGEMENTS</u>	 16
Introduction	
Eléments clefs	
Utilisation des fiches de travail	
Exemples d'application	
 <u>MISE EN OEUVRE</u>	 20

(i)

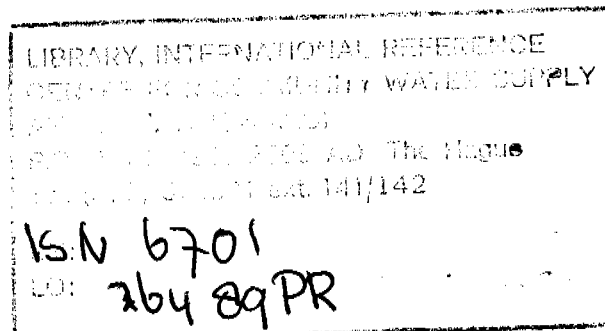


TABLE DES ANNEXES

	Page
ANNEXE I	23
ANNEXE II	32
ANNEXE III	35
ANNEXE IV	36
ANNEXE V	37
ANNEXE VI	40
ANNEXE VII	41
ANNEXE VIII	42

ABREVIATIONS

AEP	Approvisionnement en Eau Potable
AEPA	Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
ANAFID	Association Nationale des Améliorations Foncières, de l'Irrigation et du Drainage, Maroc
AyA	Institut d'AEPA du Costa Rica
BIT	Bureau International du Travail
CEFIGRE	Centre de Formation Internationale à la Gestion des Ressources en Eau
CGE	Compagnie Générale des Eaux, France
CIR	Centre International de Référence
DNP	Département National de Planification
ENP	Eau Non Productive
EPFL	Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (Suisse)
GTZ	Agence Allemande pour la Coopération Technique
NVE	Service des Ressources en Eau et de l'Energie, Norvège
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OMS/SEARO	Bureau Régional de l'OMS pour l'Asie du Sud-Est
ONEP	Office National de l'Eau Potable, Maroc
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SDC	Coopération Suisse au Développement
SNE	Société Nationale des Eaux, Niger
SNEP	Service National d'eau Potable, Haiti
SSP	Soins de Santé Primaires
TUT	Université de Technologie de Tampere, Finlande
UDDAS	Agence Nationale d'AEPA du Mozambique
WAJ	Agence Nationale d'AEPA, Jordanie

INTRODUCTION

La Consultation

1. Une Consultation, portant sur le développement institutionnel en approvisionnement en eau potable (AEP) et en assainissement (AEPA) s'est tenue au Siège de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) à Genève, du 21 au 25 novembre 1988. Le Groupe Consultatif était composé de 46 membres, dont Dr M.M. Nzuwah, Secrétaire Permanent, Ministère des Affaires Intérieures et du Développement Rural et Urbain, Zimbabwe, Président; Mr Y.N. Ojha, Secrétaire chargé de Mission, Ministère de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire, Népal, Vice-Président; Mr Eladio Prado, Président, Institut de l'Approvisionnement en Eau Potable et de l'Assainissement, Costa Rica, Rapporteur Général; 21 cadres d'AEPA de pays en développement; dix représentants d'agences de soutien bilatérales et internationales; et douze consultants indépendants ou experts de sociétés privées de gestion et d'ingénieurs-conseils.

2. Le Secrétariat était constitué par une équipe d'économistes et d'ingénieurs de l'Unité CWS de l'OMS, dont Mr M. Acheson, Administrateur, et Mr L. Laugeri, Secrétaire de la Consultation. La liste complète des participants figure à l'Annexe I, parmi les 70 membres du Groupe de Travail de l'OMS sur le Recouvrement des Coûts en AEPA.

3. Dans son discours d'ouverture, Dr W. Kreisel, Directeur de la Division de l'Hygiène du Milieu de l'OMS, a souhaité la bienvenue aux participants et rappelé les antécédents et les objectifs de la réunion. Entre 1985 et 1988, trois Consultations et un Groupe d'Etude sur le recouvrement des coûts ont été organisées par l'OMS et le Centre International de Référence pour l'AEPA (CIR/AEPA); la réalisation principale du Groupe de Travail a consisté en l'élaboration sous forme de projets de principes directeurs et de cadres de référence pour le recouvrement des coûts pour ce qui concerne les systèmes gérés par des agences, et pour l'AEPA à bases communautaire et familiale. Le but des distinctions ainsi établies entre agences, communautés et foyers était de tenir compte de l'importance respective de chacun de ces centres de décision et de gestion en certaines circonstances, par exemple pour la remise en état d'une station d'épuration d'eaux usées (agence), pour la mise à disposition de ressources locales pour la construction d'un puits villageois (communauté), ou pour l'acquisition d'une dalle de latrine avec les fonds familiaux (foyer). D'autres distinctions, par exemple par tailles de systèmes ou entre milieux (urbain/rural) n'ont été qu'indirectement prises en compte.

4. L'objectif de la quatrième Consultation était de rédiger les principes directeurs et cadres de référence en forme finale, et de formuler des recommandations concernant la suite de ces développements, et les actions qui devraient être entreprises avec le soutien de l'OMS et du CIR/AEPA, de la communauté des bailleurs de fonds, et des consultants et firmes de gestion et d'ingénieurs-conseils. L'ensemble des techniciens, des financiers et des utilisateurs était représenté de façon adéquate à la Consultation, qui réunissait des cadres de l'AEPA de plus de 30 pays (en voie de développement ou développés), des six Régions de l'OMS. Le Groupe Consultatif s'est scindé en deux Groupes de Travail, chacun étant subdivisé en sous-groupes anglophones et francophones. Le Groupe de Travail I a établi des principes et des méthodes pour les systèmes qui sont gérés par les agences. Le Groupe de Travail II, dont la tâche de recherche était plus importante, s'est occupé des zones pour lesquelles la principale institution responsable est la communauté et a en conséquence présenté son rapport sous forme de principes directeurs généraux, et de cadres de référence mettant notamment l'accent sur les phases de négociation et de mise en oeuvre.

Résultats

5. Les rapports des deux Groupes de Travail reflètent un souci commun de création de ressources de caisse permettant la couverture des dépenses de caisse. Les concepts de maintien de la liquidité, et de continuité du service, ont donc été retenus comme essentiels, d'où la définition d'un "principe de la boîte à chaussures": rien ne peut en sortir qui n'y soit entré auparavant.

6. Les recommandations du rapport du Groupe de Travail I soulignent la nécessité d'associer les mesures de recouvrement des coûts à celles de maîtrise des coûts. Les agences devraient être dotées de plus d'autonomie, et avoir plus de responsabilités, en vue d'assurer un meilleur rendement par la mise en place de contrôles des coûts, la diminution de l'eau non productive, l'entretien correct des installations, et des améliorations en matière de facturation et de recouvrement. La prestation de services devrait être à la mesure des besoins des consommateurs, dans le but de stimuler leur "volonté de payer", de loin plus importante que la "capacité de payer". Les tarifs moyens devraient couvrir les dépenses d'exploitation, les besoins de fonds de roulement, le service de la dette, et si possible créer un surplus destiné aux besoins d'expansion.

7. Le rapport du Groupe de Travail II traite de la "Communauté": il s'agit du groupe responsable des décisions financières et de gestion, et de la somme de ses membres. Compte-tenu de la rareté relative des ressources en espèces dans la plupart des petites communautés, le Groupe de Travail II a inclus d'autres éléments de coût dans le modèle général: ce sont le temps, les qualifications, la main d'oeuvre et les matériaux et équipements fournis localement. Les méthodes de recouvrement et de maîtrise des coûts, et de mobilisation d'espèces, devraient être centrées sur la Communauté, acceptées par elle officiellement, refléter la volonté de payer de la communauté, et couvrir au moins les coûts d'exploitation et d'entretien normal, et pour les installations d'assainissement à moindre coût, les besoins en espèces des programmes de latrinisation.

Présentation des Documents

8. La documentation se présente en deux volumes distincts:

- le Volume I (WHO/CWS/89.5), intitulé "Principes d'Administration et de Gestion Financière des Agences d'Approvisionnement en Eau et d'Assainissement", est le rapport du Groupe de Travail I (Mr H.C. van der Mandele, Economiste Principal, Rapporteur);

- le Volume II (WHO/CWS/89.6), intitulé "Principes et Modèles de Développement durable de l'Approvisionnement public en Eau des Communautés et de l'Assainissement Individuel", est le rapport du Groupe de Travail II (Mr C. Wang, Ingénieur Sanitaire, Rapporteur);

Mise en Oeuvre

9. Les activités requises au niveau des pays sont identifiées à l'Annexe II. Certaines, dont trois ateliers régionaux, six ateliers nationaux, des études de cas, et des interventions de soutien de projets en cours, ont été décidées au cours de la quatrième Consultation et exécutées peu après. Les représentants des 21 pays en développement présents ont confirmé leur intention de faire tester les méthodes proposées et de soutenir leur mise en oeuvre. On peut dès lors s'attendre à de nouvelles améliorations, de sorte que ce rapport ne devrait pas être considéré comme définitif. Il ne s'agit que d'une étape dans la définition de principes de gestion destinés à améliorer la maîtrise et le recouvrement des coûts d'AEPA.

ENONCE DU PROBLEME

Difficultés de gestion financière en AEPA

10. Bien que beaucoup d'économistes et d'analystes financiers du secteur de l'AEPA soient capables de concevoir des structures tarifaires bien fondées, le prix des services d'AEPA est dans la plupart des pays sans rapport avec les coûts économiques et financiers. Il arrive que de grands consommateurs, voire des gouvernements, ne paient pas leur facture d'eau. Fréquemment, les industries ont leur propres installations d'AEP, et rejettent des effluents non traités dans le milieu naturel, sans qu'il leur en coûte aucune redevance ou pénalité. Les tarifs sont élevés pour ceux qui paient. Les agences d'AEPA ont des revenus irréguliers, et ne peuvent parfois faire face à certaines obligations fixes, par exemple le service de la dette ou le paiement des salaires: les subventions sont de règle. L'erreur au niveau de l'établissement des tarifs n'est que l'une des raisons de cette situation, qui résulte le plus souvent de la réticence des utilisateurs lors du règlement des factures, du manque de personnel qualifié, et de l'absence d'une volonté et d'un engagement politique pour ce qui concerne le recouvrement et la maîtrise des coûts.

Justification de l'étude

11. Bien que la satisfaction des besoins, au moins essentiels, d'AEPA, constitue une étape nécessaire dans la poursuite des objectifs d'amélioration sanitaire de la plupart des gouvernements, la moitié de la population du monde en développement reste privée d'installations adéquates d'AEPA. La prestation gratuite de services d'AEPA à certaines personnes implique que d'autres continueront à ne pas être desservis. Il existe un besoin critique d'amélioration en matière de gestion, notamment financière, par suite de l'importance des contraintes budgétaires et de la nécessité d'utiliser le mieux possible la ressource en eau. Les niveaux de service se détériorent par suite de manque des réserves nécessaires à la couverture des besoins de remplacement, d'entretien, et même d'exploitation, de sorte qu'il devient essentiel d'augmenter les ressources financières destinées aux investissements, et d'en améliorer la distribution dans l'espace et dans le temps, ainsi que de prendre toutes les mesures possibles en matière de recouvrement des coûts, et de diversifier et d'augmenter les sources de revenus correspondant à l'exploitation.

12. Il peut arriver que des tarifs de l'eau qui tiennent compte des besoins futurs soient excessifs par rapport aux moyens des pauvres. Il n'existe que peu de possibilités de compensation, par suite du déséquilibre entre la population à bas revenus qui croît rapidement, et le groupe stagnant des gros consommateurs. Les efforts entrepris en vue d'étendre la desserte vers les zones du milieu urbain pauvre et du milieu rural sont souvent vains, par suite d'un besoin croissant de subventionner ceux qui ont de l'eau. Comme une grande partie de l'eau se perd à la distribution, le reste se vend souvent à un tarif inférieur au prix de revient. Les pauvres, par contre, bien que non desservis par le réseau de distribution, paient des prix élevés aux vendeurs d'eau. Les communautés les moins privilégiées, quels que soient leur emplacement et leur taille, ont besoin de s'organiser pour construire, exploiter et entretenir des installations d'AEPA, et en tirer le plus d'avantages possibles, tout en s'assurant que tous les coûts sont couverts.

13. Certaines améliorations institutionnelles de plus grande envergure, fondées par exemple sur la coordination de l'action intersectorielle, la décentralisation, et dans certains cas l'attribution de responsabilités au secteur privé, peuvent conduire à des améliorations limitées en matière de gestion financière. La réduction de l'eau non productive (ENP = toute l'eau non comptabilisée + tout autre volume d'eau impayé) reste la méthode de maîtrise des coûts la plus efficace dans la plupart des services d'AEP.

Substance du rapport

14. Ce rapport résume les résultats d'une consultation de cadres du secteur de l'AEPA, en vue de donner des renseignements et des idées d'améliorations possibles en matière de gestion, notamment financière, à des étudiants de toutes disciplines, à des responsables politiques de toutes tendances et aux membres de communautés et aux gestionnaires d'agences responsables de la prestation durable de services d'AEPA à des prix compatibles avec les besoins et les moyens des utilisateurs.

OBJECTIFS ET NOTIONS ESSENTIELLES

Couverture des engagements, auto-suffisance et expansion

15. Comme l'indique son titre, le Volume II du Rapport de la Consultation traite des objectifs d'auto-suffisance en matière d'eau potable, et d'extension de l'assainissement individuel, dans les cas fréquents où la communauté, et les foyers qu'elle comprend, sont les principaux agents de développement de l'AEPA*. En vue d'atteindre ces objectifs, on donne une grande importance au concept de couverture des engagements, processus par lequel toutes les ressources, financières et autres, nécessaires au développement, à l'exploitation et à l'entretien d'installations d'AEPA, sont identifiées, quantifiées, situées dans l'espace et dans le temps, de manière à assurer le meilleur développement possible du processus ultérieur de mobilisation et de mise en oeuvre.

16. Pour l'AEP, un système auto-suffisant est un système fondé sur une technologie abordable et appropriée, qui continue à avoir des effets hautement bénéfiques du fait de l'apport d'eau, après que le projet ait été terminé. Pour l'assainissement, l'extension de la couverture des foyers consiste en l'apport de latrines individuelles, ou d'autres installations d'assainissement à coût réduit, à des populations non desservies.

17. En AEPA, l'auto-suffisance et l'expansion d'un système dépendent des ressources que lui apportent la communauté et les agences extérieures. Les apports directs des agences comprennent des dépenses de projet couvrant les besoins en matériaux, en équipement et en main d'oeuvre, cependant que les apports indirects sont représentés par les coûts d'exploitation internes de l'agence. Les apports directs de la communauté comprennent des paiements en espèces ainsi que des contributions en nature de matériaux, main d'oeuvre et autres ressources. Les ressources sont celles utilisées directement dans les ouvrages et ne comprennent aucun des coûts, administratifs ou sociaux, qui incombent à l'agence ou à la communauté. Cette analyse est donc entreprise d'un point de vue de système ou de projet, plutôt que du point de vue de la nation ou de l'économie dans son ensemble.

18. En général, les coûts des systèmes comprennent tous les apports de ressources qui sont utilisés directement dans la construction et l'exploitation des installations d'AEPA. Ces apports comprennent les coûts directs, en capital et d'exploitation, qui sont normalement évalués en termes financiers, ainsi que les apports en nature qui n'entraînent pas de transactions financières directes. Le "recouvrement des coûts" est le processus par lequel l'agence recouvre de la communauté une partie ou l'ensemble de l'investissement de l'agence dans le système: ceci implique une obligation financière de la part de la communauté. "L'appel de fonds" est le procédé par lequel la communauté obtient de ses membres des contributions en espèces destinées à la compensation de ses obligations financières vis-à-vis de l'agence. La communauté paie aussi les coûts du système par d'autres apports en espèces et en nature.

Portée et contenu du présent rapport

19. Le présent rapport a été rédigé dans l'intention d'élaborer une structure qui permette de répondre aux questions relatives à la couverture des engagements et aux questions connexes. Cette structure est destinée à être utilisée dans l'identification, la formulation, la préparation et l'évaluation des projets, ainsi qu'au cours des phases de construction, d'exploitation, d'entretien et d'évaluation. Le document présente:

* Le détail des développements relatifs aux systèmes gérés par des agences figure au Volume I.

- des notions et des démarches destinées à faciliter l'atteinte de l'objectif de couverture des besoins, qui représente une étape dans la poursuite des objectifs de développement de l'AEPA;
- des principes directeurs fondamentaux;
- des feuilles de travail qui peuvent être utilisées comme outils de planification, de surveillance et d'évaluation, de façon préliminaire ou détaillée, ou simplement comme listes de contrôle.

20. Le document est conçu pour éveiller et promouvoir la connaissance des notions de couvertures de besoins et des notions connexes (recouvrement des coûts, appels de fonds, auto-suffisance, extension), pour aider au processus d'identification et d'allocation des apports et ressources nécessaires à la réussite des projets, et pour aider à mieux planifier, concevoir, évaluer, mettre en oeuvre, et surveiller les projets d'AEPA.

Notions essentielles

21. La figure 1 illustre la distinction à faire entre l'AEP et l'assainissement individuel à moindre coût, par suite des différences existant entre ces deux types de projets, en termes d'objectifs généraux, de nature et d'échelonnement des besoins en espèces et en nature, et d'orientation de base (l'AEP étant surtout orienté vers les communautés, l'assainissement étant surtout orienté vers les foyers). Les objectifs de niveau supérieur de développement de l'AEPA seront par conséquent les suivants:

- pour l'AEP, des systèmes qui soient auto-suffisants;
- pour l'assainissement individuel, extension maximum de la couverture, prise de propriété et utilisation effective des latrines.

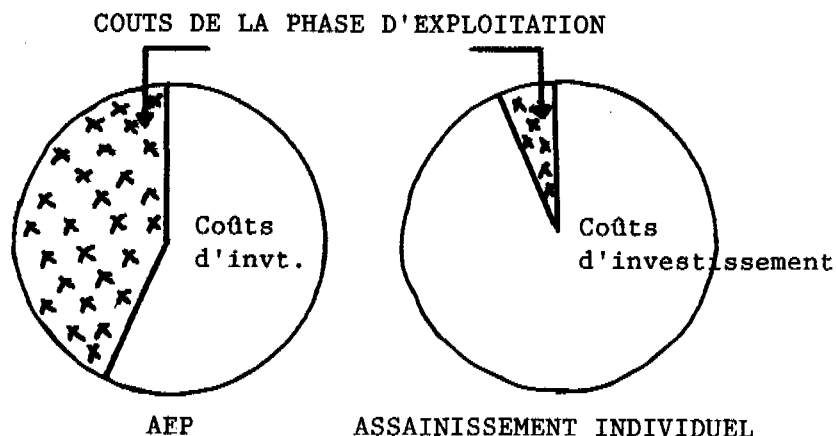


Figure 1. Représentation des différences de coûts/ressources entre projets d'AEP communautaire et projets d'assainissement individuel.

22. Les ressources en espèces disponibles à l'intérieur de la communauté sont en général limitées. Il est donc par trop restrictif de ne traiter que des problèmes de recouvrement des coûts en espèces. Les ressources en nature -- temps, qualification, main d'oeuvre et matériaux -- sont importantes, et l'on doit en tenir compte. La figure 2 schématise les relations entre les deux notions:

- le succès des projets, et l'atteinte d'objectifs de développement "d'ordre supérieur", nécessite que soit réussie la mise en oeuvre d'éléments clefs qui sont liés entre eux, par exemple les services d'extension au niveau de la communauté, la technologie appropriée, etc. (des listes figurent aux pages suivantes);
- le processus de couverture des besoins permet de s'assurer qu'à chaque besoin d'apport, pendant les phases de construction ou d'exploitation, correspond une contribution effective d'une personne déterminée;
- l'agence et la communauté sont conjointement responsables de la couverture des besoins;
- les apports de la communauté peuvent consister en des contributions en espèces ou en nature;
- le recouvrement des coûts et l'appel de fonds sont des mécanismes qui permettent à l'agence et à la communauté de faire face à leurs engagements financiers pour ce qui concerne les projets;
- le recouvrement des coûts et l'appel de fonds ne peuvent réussir que s'il existe une volonté politique réelle et un engagement effectif du gouvernement.

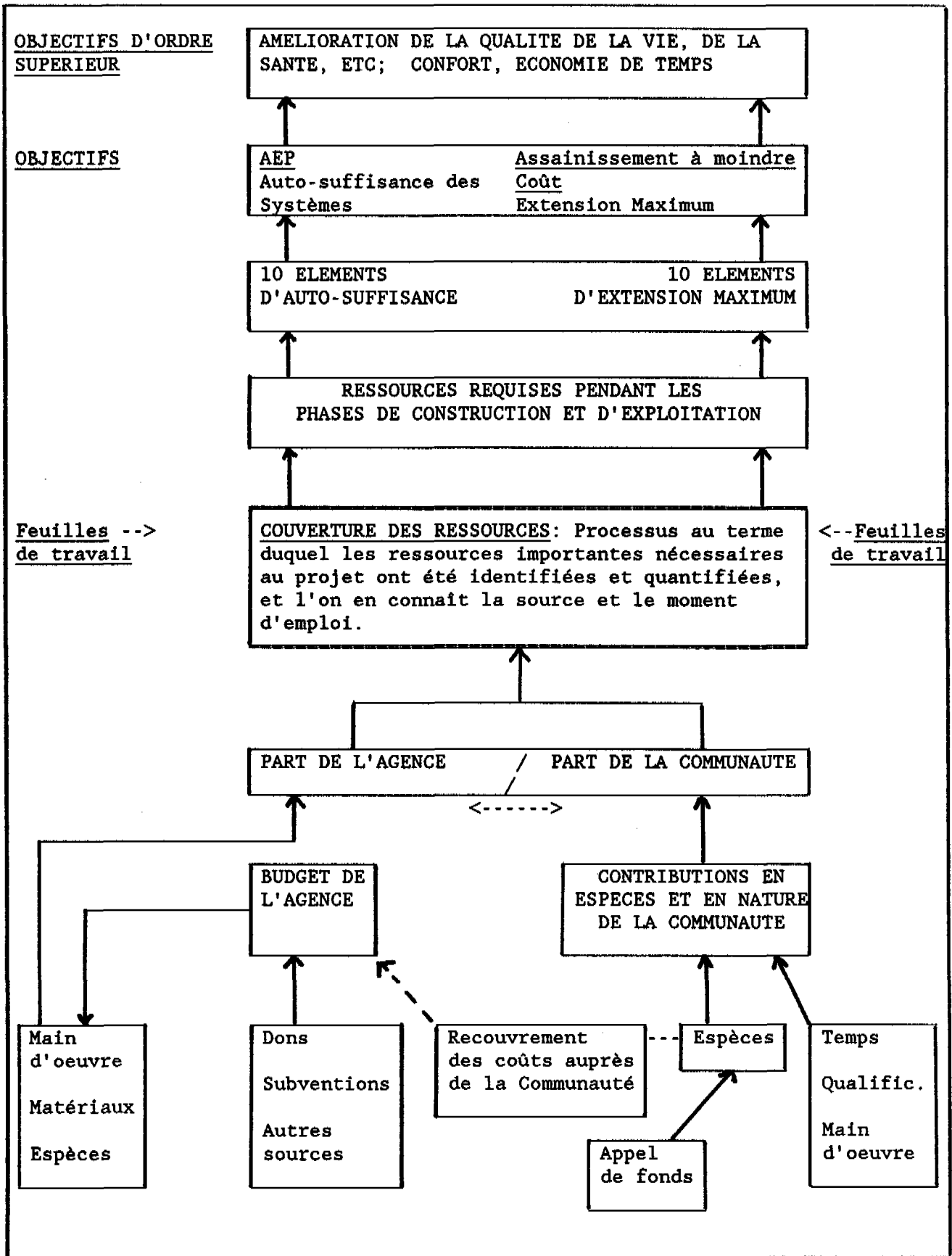


Figure 2. Couverture des Besoins, Recouvrement des Coûts et Appel de Fonds.

Association entre la communauté et l'agence

23. Dans le cas improbable où l'agence responsable de la mise en oeuvre (désignée par le terme Agence dans la suite du texte) accepte d'assumer toutes les responsabilités de construction et d'exploitation et d'entretien des installations d'AEPA, la plupart des problèmes peuvent être traités de façon interne. Plus vraisemblablement, l'Agence ne dispose que de ressources limitées, et les utilisateurs et les bénéficiaires du projet (désignés dans la suite du texte par les mots Communauté, ou Foyer, selon les cas) doivent tôt ou tard assumer un certain degré de responsabilité financière et de gestion des installations. Il est dans ce cas beaucoup plus difficile de trouver des réponses, car la capacité des communautés n'est pas toujours aussi aisée à évaluer que celle des agences. Ce thème est illustré graphiquement à la figure 3.

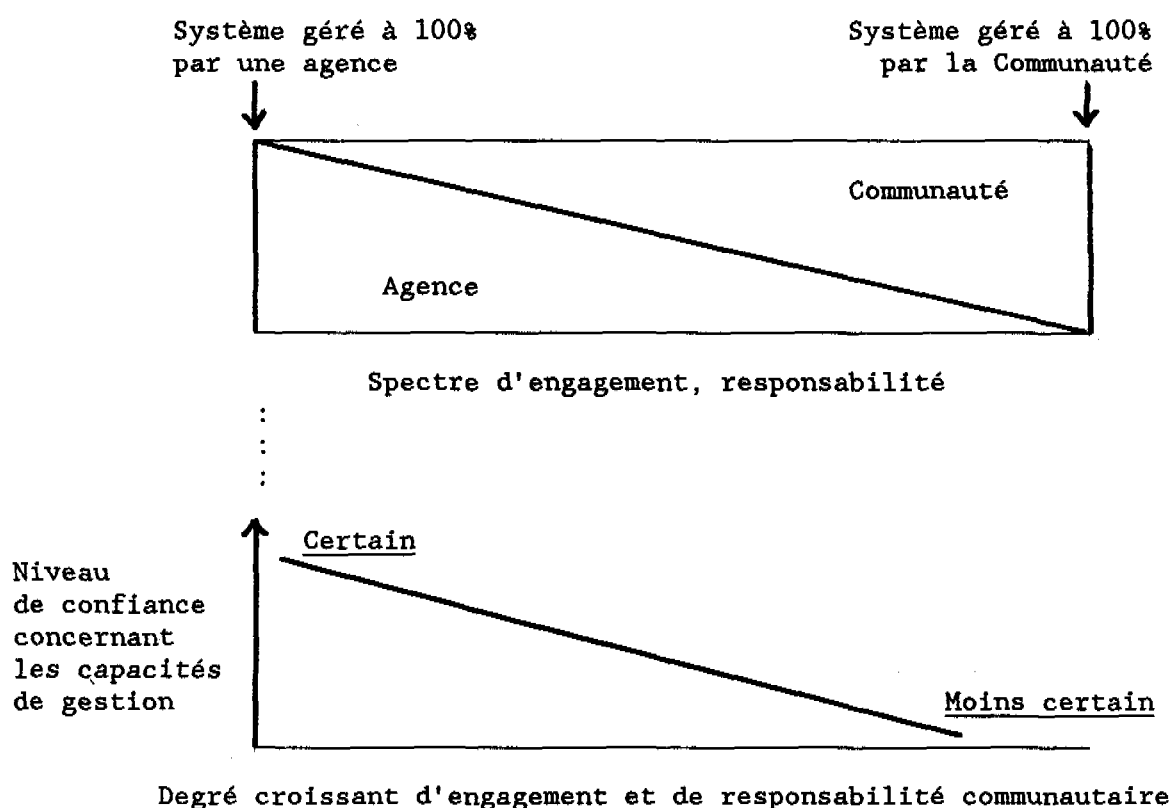


Figure 3. Relations entre engagement, responsabilité et confiance.

24. Dans le cas (improbable) d'un système géré à 100% par une agence, et en supposant que cette agence fonctionne bien et dispose de ressources adéquates, on dispose d'un degré élevé de certitude d'exploitation. On est en mesure de prévoir la plupart des problèmes qui peuvent se poser, et de les traiter à l'intérieur de l'agence. Les événements inattendus sont rares, et il est rare que l'on ne puisse y parer à temps. Dans le cas (également peu vraisemblable) d'installations qui sont à 100% gérées par la communauté, il existe bien des possibilités d'incertitude -- en ce qui concerne le personnel qualifié, les conditions socio-culturelles et économiques, la capacité de l'organisation, etc. -- qui doivent être surmontées avant que la confiance ne soit instaurée et que l'objectif de maintien de la liquidité ne puisse être atteint. En tout point intermédiaire entre ces deux extrêmes, il existe une division de l'engagement et des responsabilités financières et de gestion. A cause de telles divisions, il est essentiel d'obtenir le plus tôt possible un accord mutuel, de sorte que l'on sache qui est responsable de quoi, et quand.

25. Pour ce qui concerne les projets d'AEPA dans les zones rurales ou semi-urbaines des pays en développement, la plupart des agences de soutien extérieur et des pays bénéficiaires se rendent désormais compte du fait que la communauté doit avoir un droit de propriété, et des responsabilités plus étendues pour ce qui concerne la gestion, l'exploitation et l'entretien des ouvrages. Très souvent cependant, il subsiste des manques au niveau de l'apport de ressources, et de l'exécution des responsabilités et des engagements, malgré l'action conjointe de l'agence et de la communauté ou du foyer. Il en résulte fréquemment l'impossibilité de réaliser des projets durables et renouvelables.

26. Les graphiques de la figure 4 illustrent diverses situations. La diagonale représente la limite des responsabilités respectives de l'Agence et de la Communauté, l'équilibre variant selon que l'on se situe plus haut ou plus bas, et qu'en conséquence les parts respectives de responsabilité de la Communauté et de l'Agence augmentent ou diminuent.

27. A la figure 4.A, on a trouvé le bon équilibre, représenté par "A-C". Dans ce cas, l'Agence et la Communauté sont en mesure de remplir (ou ont rempli) leurs obligations.

Agence Communauté

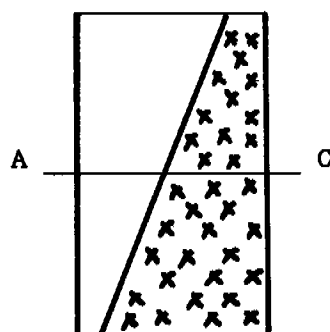


Figure 4.A
Bon équilibre, couverture
des engagements.

Agence Communauté

1er cas: A1

2e cas: A2

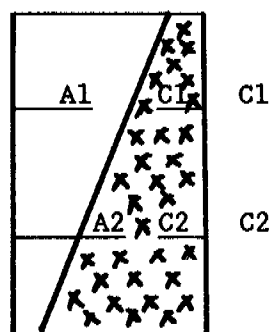


Figure 4.B
Déséquilibre --> couverture
imparfaite des engagements.

Figure 4. Importance d'un bon équilibre des responsabilités.

28. La figure 4.B montre diverses situations où il existe des manques de ressources:

- . 1er cas "A1-A1" et "C1-C1" ne se rencontrent pas, ce qui indique qu'aucune des deux parties ne peut remplir ses obligations. Il est donc nécessaire de s'assurer que chaque associé a la capacité de remplir ses obligations, ou de renforcer cette capacité, ou de négocier un niveau différent de technologie ou d'équilibre des responsabilités, de manière à réduire ou éliminer la contrainte.
- . 2e cas "A2-A2" et "C2-C2" ne se rencontrent pas; en outre, un des associés participe bien plus qu'il ne devrait, et l'autre bien moins. Dans cette situation, il est nécessaire de s'assurer que les deux parties comprennent et acceptent leurs responsabilités. Les actions correctives identifiées au 1er cas peuvent aussi être entreprises.

SCHEMA DU PROCESSUS DE COUVERTURE DES ENGAGEMENTS

Niveau de service et choix technologiques

29. Un élément important de la démarche de couverture des engagements en AEPA est représenté par le fait que les membres de la Communauté (notamment les femmes) sont engagés de façon active dans le processus de prise de décision: ces personnes discutent elles-mêmes des options, des niveaux de service et des coûts qui en résultent, des niveaux d'engagement en espèces et en nature qu'elles sont disposées à adopter, des sources d'apports en espèces et en nature, etc., et ensuite elles choisissent, en négociation avec l'Agence, la technologie la mieux adaptée à leur propre situation (figure 5). Ce type de processus de prise de décision, représenté schématiquement ci-dessous, peut conduire à des projets plus réalistes, et à des coûts inférieurs de construction et d'exploitation. Il est cependant important de se rendre compte, d'accepter et de prévoir que ce procédé prendra du temps et nécessitera une surveillance avertie.

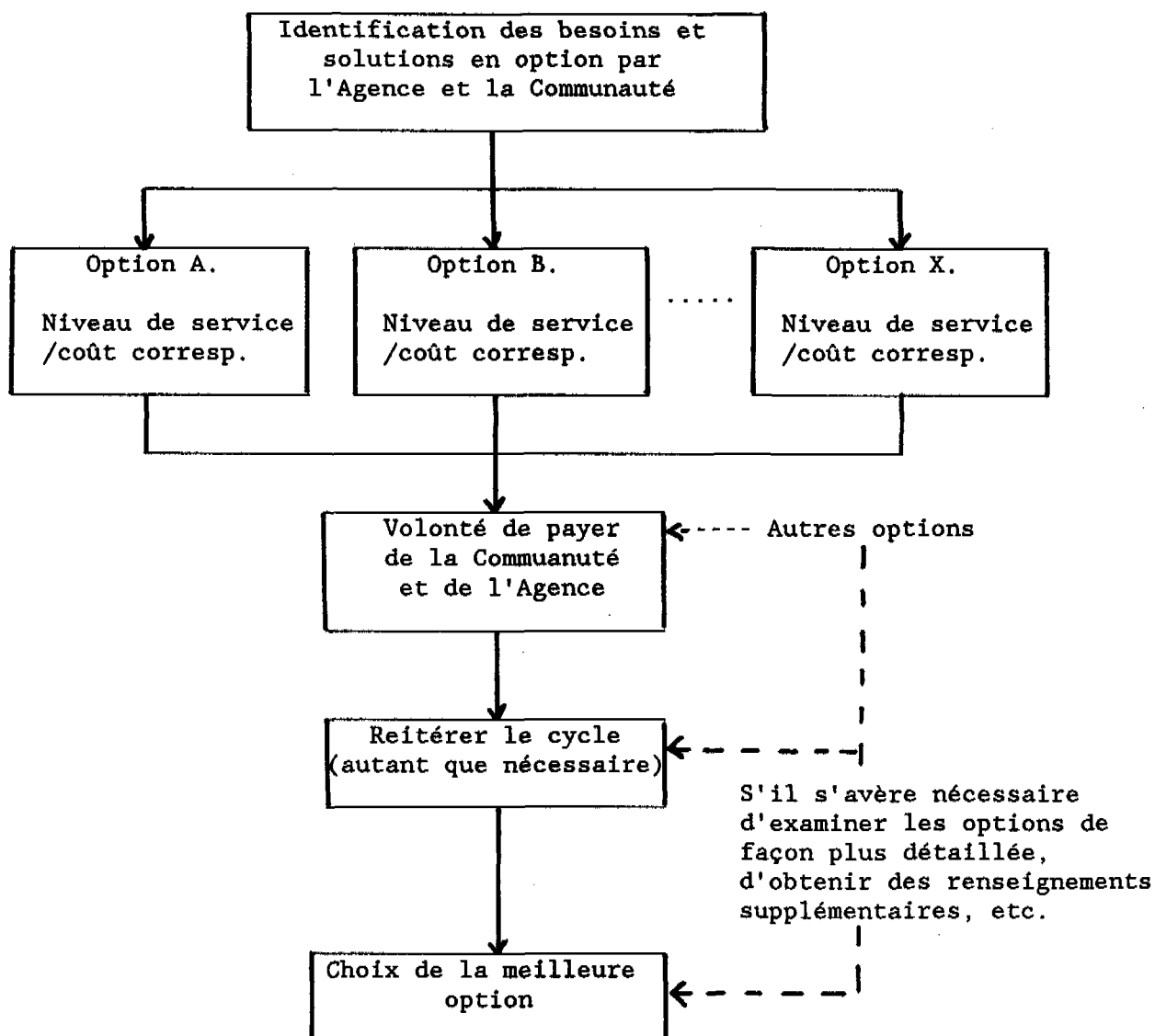


Figure 5. Modèle de prise de décision au niveau communautaire.

Fondement de la couverture des engagements

30. Des questions fondamentales se posent pour ce qui concerne la couverture des engagements, et l'on se propose d'y répondre comme suit:

- Pourquoi? Pourquoi la démarche de couverture des engagements?
- nécessité d'assurer la viabilité et la continuité des services;
 - couverture des besoins de remplacement, d'extension et d'amélioration qualitative;
 - développement de l'organisation et de l'initiative propres à la Communauté;
 - nécessité de distinguer entre les responsabilités des Communautés utilisatrices et celles des Agences d'AEPA;
 - nécessité d'éveiller la connaissance et de promouvoir l'appréciation de la valeur de l'AEPA.

- Quoi? Quels engagements doit-on couvrir?
- les coûts de l'exploitation et de l'entretien (en tout ou en partie);
 - les coûts de remplacement, de renouvellement et d'extension (en tout ou en partie);
 - l'investissement initial (en tout ou en partie);
 - les ressources nécessaires à l'éducation sanitaire en cours et à l'apport d'un soutien à la Communauté par l'Agence.

Calcul du prix applicable aux Communautés d'utilisateurs
(pour des utilisations domestiques ou productives/lucratives)

En consultation entre l'Agence et la Communauté:

- calcul du coût total comprenant l'investissement et les coûts d'exploitation et d'entretien;
- analyse de la capacité économique de la Communauté utilisatrice;
- évaluation du désir de participer de la Communauté;
- détermination du prix (fonction aussi de l'utilisation) par comparaison entre le coût réel et la volonté de payer.

- Après de qui? Peut-on identifier les sources (de fonds, ...)?
- les utilisateurs, tels que définis au cours de négociations avec la Communauté utilisatrice (utilisation domestique et/ou productive/lucrative);
 - l'Agence, ou un ensemble indépendant du groupe d'utilisateurs;
 - des sources externes, par ex. les Agences de Soutien Extérieur.

- Quand? Quand doit-on effectuer les apports?
- à un moment décidé cas par cas, selon les intentions exprimées par la Communauté et l'Agence; le processus devrait être constant, et sa périodicité régulière (à déterminer d'accord entre la Communauté et l'Agence), et bien connue.

- Comment? Comment organiser les apports de la Communauté ou du Foyer?
- éviter la manipulation physique d'argent si possible;
 - adapter des systèmes comptables à la situation de la Communauté;
 - adopter des mécanismes de contrôle réciproques (usagers, gestionnaires, Agences);
 - établir à l'avance les modalités d'application des tarifs (redevances mensuelles fixes, tarifs selon volume, etc).

La Figure 6 illustre l'importance que l'on accorde à l'appel de fonds et au recouvrement des coûts, en tant que moyens d'atteindre les objectifs d'ordre supérieur des projets d'AEPA. Chacun des deux mécanismes sert à assurer:

- ** la prise en compte et l'appréciation par les utilisateurs de la valeur du produit (c'est-à-dire l'eau et/ou l'assainissement à coût réduit);
- ** la viabilité et la continuité du projet.

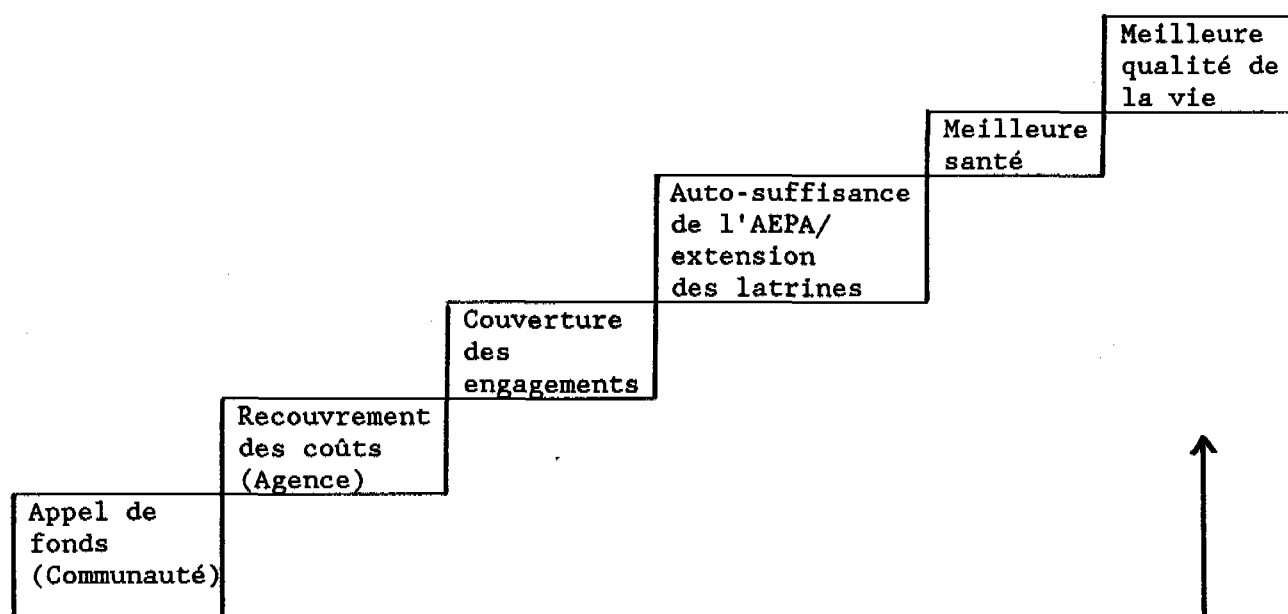


Figure 6. Liaisons entre appel de fonds et recouvrement des coûts.

PRINCIPES DIRECTEURS DE LA COUVERTURE DES ENGAGEMENTS

Généralités

32. Les principes fondamentaux sont les suivants:

- ** Il convient d'IDENTIFIER et de QUANTIFIER tous les besoins en espèces et en nature des projets d'AEPA, et d'en connaître la SOURCE et l'ECHELONNEMENT.
- ** L'ENSEMBLE DES COÛTS DEVRAIT ETRE COUVERT, par une ou plusieurs personnes (agence, communauté, foyer, individu).
- ** Les COMMUNAUTÉS/UTILISATEURS/BENEFICIAIRES DOIVENT PAYER leur juste part des coûts des systèmes d'AEPA.
- ** Dans la mesure du possible, les COMMUNAUTÉS/UTILISATEURS/BENEFICIAIRES DEVRAIENT ETRE RESPONSABLES de leur propre système d'AEPA.
 - . Au minimum, ils devraient trouver les ressources requises pour la couverture des dépenses courantes d'EXPLOITATION et d'ENTRETIEN des ouvrages (y compris les besoins en espèces).
 - . Idéalement, et ceci constitue un objectif à long terme, ils devraient rembourser tous les coûts directs d'INVESTISSEMENT.
- ** La communauté devrait toujours DISPOSER D'ESPECES, lorsqu'elle en a besoin.

Approvisionnement en eau potable

33. Le système de recouvrement des coûts devrait être:

- * centré sur la Communauté,
- * clairement défini,
- * compris et accepté par la Communauté,
- * adapté à la volonté de payer de la Communauté,
- * l'objet d'un accord officiel avec la Communauté.

34. Le recouvrement des coûts devrait contribuer à l'auto-suffisance à long terme, en augmentant le plus possible les contributions des utilisateurs (ce faisant, on s'en remet le moins possible aux dons et aux subventions). Il devrait au minimum permettre de couvrir les coûts normaux d'exploitation et d'entretien. Par la suite, là où cela est possible, la couverture des coûts de remplacement et de renouvellement, et enfin d'amélioration et d'extension, devrait être non seulement envisagée, mais vivement recherchée; elle devrait ainsi constituer un objectif à long terme du recouvrement des coûts.

35. Chaque fois que cela est nécessaire, la facturation des utilisateurs devrait tenir compte du cycle financier annuel de la Communauté. Dans les communautés qui vivent surtout d'agriculture par exemple, il se peut que des surplus en espèces ne deviennent disponibles qu'après la saison des moissons, et la procédure et l'échelonnement des collectes de fonds devraient tenir compte de cet état de fait. Là où cela est nécessaire, on devrait réduire les transactions en espèces au minimum, par exemple en réduisant la fréquence des facturations, en utilisant des jetons, etc.

Assainissement à coût réduit

36. Le système de recouvrement des coûts adopté devrait être:

- * centré sur le Foyer et la Communauté,
- * défini clairement,
- * compris et accepté par le Foyer/la Communauté,
- * conforme au désir du Foyer de payer sa juste part des coûts de construction (par exemple pour l'achat de béton et d'acier ou de dalles en béton préfabriqué, de tuyaux de ventilation et de matériaux de superstructure).

37. Le recouvrement des coûts devrait avoir pour objectif de couvrir les besoins de caisse des projets qui permettent l'extension de l'assainissement à moindre coût. Il devrait exister un accord officiel (ou un contrat) entre les parties concernées, chaque fois que l'on utilise comme mécanisme de financement des prêts, des systèmes de paiement à échéance, des fonds de développement, etc.

38. Les principes directeurs -- et les Eléments Clefs de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement au moindre coût (présentés ci-dessous) -- devraient faire l'objet des adaptations nécessaires compte-tenu du cadre du "milieu élargi" environnant, fait de politiques gouvernementales, et de facteurs d'influence physiques, économiques, politiques, socio-culturels, psychologiques et institutionnels.

Mécanismes de recouvrement des coûts par l'Agence
et d'appels de fonds par la Communauté

39. Il serait hors de propos dans ce document de traiter en détail des principes et méthodes de recouvrement des coûts et d'appels de fonds. Les options de financement les plus communément disponibles sont cependant énumérées ci-dessous:

Types d'options de financement pour l'Agence et la Communauté

<u>Tarifs normaux</u>	<u>Vente d'eau</u>
<ul style="list-style-type: none">. forfait uniforme sans comptage. forfait progressif ss comptage. systèmes mixtes. branchements avec compteur	<u>Appel de fonds par la Communauté</u> <ul style="list-style-type: none">. fonds volontaires. revenus communautaires. fonds de dévelp. communautaire. coopératives de production
<u>Taxation de l'eau</u> <ul style="list-style-type: none">. taxation directe. taxation indirecte	

Cette liste d'options a été dressée par le CIR (Mme C. van Wijk) en 1987, et des renseignements supplémentaires sont donnés à l'Annexe III pour ce qui concerne les réseaux d'eau gérés par des communautés; certaines de ces options sont également applicables à d'autres types de desserte communautaire. L'Annexe IV résume les principales questions (et réponses possibles) qui se posent aux responsables villageois pour ce qui concerne le financement de l'entretien.

FICHES DE COUVERTURE DES ENGAGEMENTS

Introduction

40. Comme le processus d'identification, de quantification, de détermination de la source et d'échelonnement des ressources requises pour l'exécution des projets d'AEPA est très important pour assurer que ces projets seront bien planifiés et bien réalisés, des fiches de couverture des engagements ont été préparées et figurent à l'Annexe V. Ces fiches de travail ont comme fondement les éléments clefs considérés comme les ingrédients de base des bons projets d'AEPA. Elles peuvent être adaptées aux besoins locaux ou du moment si cela est nécessaire, modifiées autant que nécessaire, utilisées de façon générale ou dans le détail, ou servant de rappel ou de listes de vérification. Elles peuvent être remplies et lues par des individus, des équipes multidisciplinaires de projets, ou des groupes de travail comprenant des représentants des intervenants à divers points du cycle du projet, par exemple:

- * Planification Pour identifier et allouer les ressources et les responsabilités nécessaires à l'atteinte des objectifs d'auto-suffisance et d'extension des installations d'AEPA.
- * Evaluation Pour vérifier la valeur de la conception du projet, et notamment que l'on a correctement tenu compte des ressources et responsabilités nécessaires à l'atteinte des objectifs d'auto-suffisance et d'extension des installations d'AEPA.
- * Supervision Pour déterminer ce qui va et ce qui ne va pas au cours de la mise en oeuvre du projet, et identifier les actions correctives requises, ainsi que les coûts qu'elles entraînent. Il est possible de préparer des études de cas dans le cadre de cette activité.
- * Contrôle Pour évaluer le succès et le progrès du projet.

Eléments clefs

41. Les fiches de couverture des engagements sont fondées sur des éléments clefs -- dix pour l'auto-suffisance en matière d'AEP, et de même dix pour l'extension de la couverture en matière d'assainissement individuel.

Chaque élément clef est envisagé en tant que partie intégrante des dix ensembles qui constituent la fondation nécessaire à un bon fonctionnement, à une bonne utilisation et à une rentabilisation des installations d'AEPA à long terme. A chacun de ces dix éléments sont attachés des responsabilités et des coûts qui doivent être quantifiés, alloués et partagés, et faire l'objet d'un accord avec les agences de développement et les bénéficiaires du projet (communautés, foyers).

Les éléments clefs d'AEP et d'assainissement individuel sont présentés sur les deux pages suivantes. Dans les deux cas, les éléments No. 9 (Attribution de responsabilités) et No. 10 (Exécution des responsabilités) sont en rapport avec tous les éléments qui les précèdent. Pour l'AEP, les éléments No. 5 (Acceptation des niveaux de service) et No. 6 (Technologie appropriée) impliquent un engagement accru de la Communauté dans le processus de prise de décision et de prise de responsabilité.

AEP: ELEMENTS CLEFS D'AUTO-SUFFISANCE

Elément clef No. 1. Force des institutions communautaires

En relation avec l'ensemble des institutions et des mécanismes administratifs nécessaires au niveau communautaire -- par exemple comités eau/santé, groupements de femmes, systèmes de gestion financière, etc.

Elément clef No. 2. Développement des qualifications

En rapport avec le développement et l'entretien des qualifications techniques et non techniques requises par la communauté/l'agence en vue de mettre en oeuvre une gestion à base communautaire avec couverture des engagements.

Elément clef No. 3. Attitudes favorables

En rapport avec le développement et le renforcement des comportements humains essentiels à la réussite de l'auto-suffisance et à la couverture des frais -- par exemple compréhension, motivation, choix, sens de la propriété, prise de responsabilités de gestion et d'entretien, etc.

Elément clef No. 4. Soutien central au niveau communautaire

En rapport avec d'importantes activités, dont l'initiative appartient essentiellement à l'agence -- par exemple l'organisation, la mobilisation et la participation des moyens de la communauté, l'éducation sanitaire, etc.

Elément clef No. 5. Acceptation des niveaux de service

En rapport avec l'interprétation et l'acceptation de niveaux de service associés aux installations d'AEP à construire -- par exemple continuité et fiabilité de la desserte, besoins d'entretien, coûts, etc.

Elément clef No. 6. Technologie appropriée

En rapport avec le choix d'une technologie d'AEP convenant à une situation donnée; comme d'autres facteurs techniques et non techniques, la volonté de payer devrait figurer parmi les critères qui influencent le choix.

Elément clef No. 7. Couverture des besoins d'exploitation

En rapport avec l'obtention de contributions en espèces et en nature aux besoins d'exploitation, d'entretien et de remplacement liés à la desserte en AEP à des niveaux de services déterminés.

Elément clef No. 8. Systèmes et services de soutien

à l'exploitation et à l'entretien

En rapport avec la création et le maintien de systèmes et services de soutien qui devraient être mis à disposition en temps opportun et dans la mesure requise, à l'extérieur de la communauté, par exemple pièces détachées, équipement et/ou expertise technique nécessaire aux réparations importantes, etc., contrôle par l'Agence du bon fonctionnement.

Elément clef No. 9. Attribution de responsabilités

En rapport avec une décision officielle à prendre par l'agence et la communauté sur les Eléments 1 à 8 (de préférence sous la forme d'un contrat) au début d'un projet, comportant accord sur une déclaration sans équivoque des attributions de responsabilités.

Elément clef No. 10. Exécution des responsabilités

En rapport avec la mise en oeuvre ponctuelle des responsabilités de développement et d'exploitation telles que déterminées à l'élément clef No. 9.

**ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL:
ELEMENTS CLEFS D'EXTENSION DE LA COUVERTURE SANITAIRE**

Elément clef No. 1. Soutien des institutions communautaires et des chefs locaux

En rapport avec le soutien accordé par des chefs locaux reconnus (officiellement ou non) en vue d'entraîner la communauté à participer à des actions d'améliorations sanitaires.

Elément clef No. 2. Prise de conscience locale

En rapport avec le renforcement des croyances relatives aux améliorations en matière d'hygiène et d'assainissement.

Elément clef No. 3. Engagement des femmes

En rapport avec les liens de communication à établir avec les femmes en vue de les engager en qualité d'animatrices de première importance.

Elément clef No. 4. Priorités dans les foyers

En rapport avec les attitudes des individus et des familles et leurs désirs de construire et d'utiliser des latrines; priorité implique accord de contribuer en espèces ou en nature.

Elément clef No. 5. Exemples de succès de l'assainissement à moindre coût

En rapport avec l'effet de promotion obtenu à partir de projets de latrinisation bien menés, auxquels on peut se référer, et que l'on peut visiter.

Elément clef No. 6. Développement des qualifications

En rapport avec le développement et l'entretien des qualifications techniques et non techniques requises pour permettre d'assurer un soutien effectif au financement, à la mise en oeuvre et à l'entretien des ouvrages d'assainissement dans les foyers.

Elément clef No. 7. Technologie appropriée

En rapport avec le choix sur place d'une technologie d'assainissement qui convienne aux conditions socio-culturelles de l'endroit. Parmi les principaux critères de choix, la technologie devrait être abordable et acceptable, les matériaux devraient être disponibles, les techniques de construction devraient être connues localement, et il ne devrait pas y avoir d'obstacle sur le plan des conditions du sol sur place.

Elément clef No. 8. Soutien central au niveau communautaire

En rapport avec des activités de santé publique -- par exemple éducation sanitaire -- mises en oeuvre par des institutions du secteur public.

Elément clef No. 9. Attribution de responsabilités

En rapport avec une décision officielle à prendre par l'agence et la communauté sur les Eléments 1 à 8 (de préférence sous la forme d'un contrat), comportant accord sur une déclaration sans équivoque des attributions de responsabilités.

Elément clef No. 10. Exécution des responsabilités

En rapport avec la mise en oeuvre ponctuelle des responsabilités pour lesquelles on est tombé d'accord dans le cadre de l'élément clef No. 9.

BREVE EXPLICATION DES FICHES DE TRAVAIL
(se référer à l'Annexe V)

Les fiches de couverture des engagements peuvent être utilisées comme aides ou instruments qui permettent d'obtenir un aperçu et une évaluation des ressources nécessaires à la réalisation de projets d'AEPA, de manière que les responsabilités puissent être établies et allouées. L'objectif des fiches de travail est d'encourager à la réflexion sur les complexités multi-disciplinaires des projets d'AEPA.

APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE: Fiches AEP.1, AEP.2-A et AEP.2-B

- * La fiche de travail AEP.1, une fois remplie, donne une vue générale de l'échelonnement et de l'importance relative des ressources requises. Les colonnes A et B concernent les apports de l'Agence et de la Communauté au cours de la phase d'investissement du projet, cependant que les colonnes C et D concernent les apports de l'Agence et de la Communauté pendant la phase d'exploitation.
- * La fiche de travail AEP.2-A donne le détail des colonnes A et B de la fiche de travail AEP.1. Une fois complétée, elle contient les quantités par article de chacune des ressources, en espèces ou non, qui doivent être apportées par l'Agence et la Communauté au cours de la phase d'investissement du projet.
- * La fiche de travail AEP.2-B donne le détail des colonnes C et D de la fiche de travail AEP.1. Une fois complétée, elle donne les quantités par article des ressources, en espèces et autres, à fournir par l'Agence et la Communauté au cours de la phase d'exploitation du projet.

ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL: Fiches A.1, A.2-A et A.2-B

- * La fiche de travail A.1, une fois remplie, donne un aperçu de l'échelonnement et de l'importance relative des apports requis. Les colonnes A et B concernent les apports requis de l'Agence et du Foyer au cours de la phase d'investissement du projet, cependant que les colonnes C et D concernent les apports requis de l'Agence et du Foyer au cours de la phase d'exploitation.
- * La fiche de travail A.2-A donne le détail des colonnes A et B de la fiche de travail A.1. Une fois remplie, elle contient les quantités par article de chacune des ressources, en espèces ou autres, qui doivent être apportées par l'Agence et le Foyer au cours de la phase d'investissement du projet.
- * La fiche de travail A.2-B donne le détail des colonnes C et D de la fiche de travail A.1. Une fois remplie, elle contient les quantités par article des ressources, en espèces ou autres, qui doivent être apportées par l'Agence et par le Foyer au cours de la phase d'exploitation du projet.

Utilisation des fiches de travail

42. Pour l'utilisation des fiches de travail, il est utile de se souvenir de certains principes:

- * Les éléments clefs doivent être envisagés dans le contexte spécifique de la situation et du projet. Les définitions et fiches de travail peuvent être modifiées selon les besoins.
- * L'Annexe V donne une indication d'échelle de valeur qui pourrait être utilisée pour indiquer l'importance relative des ressources; cette échelle est à utiliser avec les fiches AEP.1 et A.1; cependant, toute autre échelle de valeur que les participants jugeraient plus pratique peut être utilisée.

L'Annexe VI donne deux exemples de fiches remplies.

- * Les fiches de travail AEP.2-A, AEP.2-B, A.2-A et A.2-B sont conçues pour être utilisées pour la catégorisation et la quantification des ressources requises. Les mentions devraient être aussi complètes que possible, les unités étant toujours spécifiées, par exemple:

. 120 000 US dollars . 500 000 roupies indiennes
. 2 hommes/mois de temps . 15 apprentis
. 1 camion . 500 litres de carburant.

Les types de besoins de caisse de l'Agence ou de la Communauté que l'on peut rencontrer dans le cadre d'un projet d'AEPA sont indiqués à l'Annexe VII, à titre d'exemple.

Exemples d'application

43. Des exemples de manières possibles d'incorporer les fiches de couverture d'engagement dans les exercices de planification, d'évaluation et de contrôle d'AEPA, sont présentés à l'Annexe VIII. Il serait également possible d'utiliser les procédures d'évaluation dans le cadre d'études de cas portant sur le recouvrement des coûts.

MISE EN OEUVRE

44. Les principes directeurs du présent rapport sont considérés comme préliminaires. Au stade actuel, il reste à en faire l'essai sur le terrain, à les améliorer et à les modifier selon les besoins. De plus, des études de cas portant sur la couverture des frais d'investissement et d'exploitation, devraient être entreprises dans le but d'améliorer la collecte des données et de traduire des expériences diverses en langage commun pour permettre des comparaisons. L'Annexe II présente un certain nombre d'activités de mise en oeuvre, et les dates auxquelles elles devraient être effectuées.

45. L'OMS, compte-tenu de son mandat international reconnu en matière de développement institutionnel du secteur de l'AEPA, devrait logiquement coordonner les efforts ultérieurs de promotion, de soutien et de coordination.

UTILISATION PRATIQUE DU CADRE DE REFERENCE RELATIF A LA COUVERTURE DES ENGAGEMENTS

Quand plusieurs personnes doivent remplir les feuilles de travail, il est fortement recommandé d'organiser dès le début un atelier d'orientation, au cours duquel les participants ont la possibilité de discuter des éléments clefs et de clarifier à l'avance les définitions et les concepts de base. Puisqu'il peut y avoir chevauchement entre plusieurs éléments, cet exercice devrait permettre de réduire au minimum les possibilités ultérieures de différences d'interprétations ou de méprises. Il peut aussi permettre d'attirer l'attention sur certains besoins, notamment en matière de mobilisation sociale et d'interventions non techniques mais qui font néanmoins partie du projet.

Par exemple, en commençant avec les éléments-clefs No. 1 et 2 pour l'AEP, il peut s'avérer nécessaire d'établir de façon définitive:

- (a) que chacun est d'accord sur les conditions nécessaires pour que l'on puisse parler d'une "forte institution communautaire", et
- (b) quels éléments doivent être présents pour que l'on puisse parler de "développement des qualifications".

(a) Il peut par exemple être suggéré qu'une forte institution communautaire devrait revêtir un certain caractère officiel, c'est-à-dire bénéficier d'une légitimité garantie par un statut légal et permanent, être caractérisé par une direction puissante, un soutien sans équivoque de ses membres (notamment les femmes), et être capable de s'organiser et d'exercer des activités. Dès le début de l'exercice, il est bon de discuter de la manière dont une institution devient forte, car cette discussion peut permettre de déterminer à l'avance l'importance des rôles de l'Agence et des autres participants dans le processus de création d'un milieu de développement qui permettra d'encourager l'engagement communautaire.

(b) Il est suggéré que le spectre des divers types de qualifications techniques et non techniques dont doivent disposer l'Agence et la Communauté pour remplir leur rôle soit identifié et discuté, c'est-à-dire:

- la Communauté devrait avoir non seulement les compétences techniques nécessaires à l'exécution de tâches d'entretien exceptionnel ou routinier, mais aussi des qualifications en matière de direction et de gestion financière et administrative;
- outre les compétences techniques, administratives et de gestion requises, l'Agence devrait également avoir à sa disposition, ou être capable de recruter, du personnel doté de qualifications spécifiques en matière d'organisation sociale, de travail au niveau communautaire, de communication, de formation, de contrôle, de suivi et d'évaluation.

A N N E X E S

- ANNEXE I - Groupe de Travail sur le Recouvrement
des Coûts en AEPA - Liste des Membres
- ANNEXE II - Plan à Court Terme de Mise en Application des
Directives
- ANNEXE III - Options de Financement des Systèmes Intégrés
- ANNEXE IV - Options de Financement de l'Entretien en AEP Rural
- ANNEXE V - Fiches d'Enregistrement de la Couverture des
Ressources
- ANNEXE VI - Exemples de Fiches AEP.1 et A.1 remplies
- ANNEXE VII - Exemples de Divers Types de Besoins de Caisse
- ANNEXE VIII - Exemples d'Applications des Fiches

ANNEXE I

GROUPE DE TRAVAIL SUR LE RECOUVREMENT DES COUTS EN AEPA
LISTE DES MEMBRES

Nom/Fonction/Agence/Pays	Rôles dans les 1ère, 2ème et 3ème Consult. et dans le Groupe D'Etude	Rôle dans la 4ème Consultation
Mr M. Alvarinho Directeur Agence Nationale d'AEPA (UDAAS) Mozambique	Président de la 3ème Consultation Membre, GT II	
Mr Enrique Angel Chef, Section Infrastructure Division Nationale de la Planification (DNP) Colombie	Membre de la 1ère Consultation - Etude de cas Colombie	
Mr Arun Banerjee Analyste Financier Principal Banque Mondiale Kenya		Membre, GT II a
Mr Bernard Barandereka Directeur Général REGIDESO Burundi		Membre, GT I f
Mr Peter K. Bemah Directeur Général Liberia Water & Sewer Corporation Liberia		Membre, GT I a
Mr Victor T. Bishay Directeur Général Planification, Contrôle et Statistiques Alexandria Water General Authority Egypte		Membre, GT I a
Dr Robert Boland Consultant Bureau International du Travail Suisse	Membre, GT II, 2ème Consultation (représentant le BIT) Membre, GT I, 3ème Consultation	
Dr Sergio Calegari Ingénieur Sanitaire Principal Département de l'Infrastructure Région de l'Afrique Banque Mondiale U.S.A.		Membre, GT I f

Nom/Fonction/Agence/Pays	Rôles dans les 1ère, 2ème et 3ème Consult. et dans le Groupe D'Etude	Rôle dans la 4ème Consultation
Mr C. Caprez Directeur, Projet d'Eau Potable Société Générale pour l'Industrie Suisse	Membre, GT I 2ème et 3ème Consultations	Membre, GT I f
Mr S. Castrillon Consultant Mexique	Conseiller 1ère Consultation	
Mr Praphorn Charuchandr Spécialiste Sanitaire Principal Ministère de la Santé Publique Thaïlande		Membre, GT II a
M. Jacques-Henri Chèze Ingénieur en Chef Section de l'Assainissement de Paris Direction de l'Eau et de la Propreté France		Rapporteur, GT II f
Mr Ian Cummings Conseiller de Gestion Principal Bureau International du Travail Suisse	Membre, GT II, 2ème Consultation	
Mr Joaquim L.A. Evaristo da Silva Directeur Dépt. des Ressources en Eau Directeur Général des Ressources Naturelles Portugal		Membre, GT I a
M. Jean-Pierre Destin Directeur Général Service National d'Eau Potable (SNEP) Haiti		Président, GT II f
Mr Brendan Doyle Director of Pump Replacement Community Financed Pump Maintenance UNICEF OUGANDA U.S.A.		Membre, GT II a
Mr David Drucker Consultant France	Membre, GT II 3ème Consultation	Membre, GT II a

Nom/Fonction/Agence/Pays	Rôles dans les 1ère, 2ème et 3ème Consult. et dans le Groupe D'Etude	Rôle dans la 4ème Consultation
M. El Alaoui Directeur Adjoint Fonds d'Equipement Communal Maroc	Membre de la 1ère Consultation - Etude de cas Maroc	
M. El Filali Inspecteur Général Office National de l'Eau Potable (ONEP) Maroc	Membre de la 1ère Consultation - Etude de cas Maroc	
Dr Arpad Gerencser Chef, Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement Ministère de l'Environnement Hongrie		Membre, GT I a
Dr Wanchai Ghooprasert Gouverneur Adjoint Planification et Finance Provincial Waterworks Authority Thaïlande		Membre, GT I a
Mr A. Goodman Directeur Coopers & Lybrand Associates Ltd. Grande-Bretagne	Membre, GT I, 3ème Consultation (représentant GTZ)	
Mr Alex Harleston Directeur Adjoint Div. de l'Eau Potable Sierra Leone	Membre de la 1ère Consultation - Etude de cas Sierra Leone	
Mr Armon Hartmann Chef, Div. du Développement de l'Eau et de l'Assainissement Swiss Development Cooperation (SDC) Suisse	Membre, GT II 3ème Consultation	
Mr E. Helland Hansen Ingénieur en Chef, Conseiller, NORAD Norwegian Water Resources & Energy Administration (NVE) Norvège	Membre, GT II 3ème Consultation Président, Jour I, Groupe d'Etude	Membre, GT II a
Mr Ibrahim Ider Chef du Service Commercial Société Nationale des Eaux (SNE) Niger		Membre, GT I f

Nom/Fonction/Agence/Pays	Rôles dans les 1ère, 2ème et 3ème Consult. et dans le Groupe D'Etude	Rôle dans la 4ème Consultation
Mr Hans-Rainer Jolowicz Ingénieur Principal RODECO Consulting GmbH. Rép. fed. d'Allemagne		Rapporteur, GT I a
Mr J.M. Kalbermatten Kalbermatten Associates Service de Conseil pour la Gestion de l'Eau et des Déchets U.S.A.	Conseiller 1ère Consultation	
Mr Tapio S. Katko Ingénieur chargé de Recherche Université de Technologie de Tampere (TUT) Finlande	Membre, GT II, 2ème et 3ème Consultations - Articles de fond sur l'AEPA rural	Membre, GT II a
Mr Laurent Krayenbühl Ecole Polytechnique de Lausanne Département du Génie Rural et Géomètres Suisse	Membre, GT II, 2ème et 3ème Consultations - Etude de cas Lesotho	
Mr R. Kühnle Ingénieur Agronome Giteconsult Ingénieurs-conseils Rép. fed. d'Allemagne	Membre, GT II 3ème Consultation	
M. Abderrafih Lahlou Directeur Financier Office National de l'Eau Potable (ONEP) Maroc		Rapporteur, GT I f
Monsieur Hugues Le Masson Fondé de Pouvoir Caisse Centrale de Coopération Economique France		Membre, GT I f
Mr A. Lencastre Président Hydroprojecto Ingénieurs-conseils Portugal	Membre, GT I, 3ème Consultation	
Mr Lum Weng Kee Directeur Services Techniques Ministère de la Santé Malaisie	Membre de la 1ère Consultation - Etude de cas Malaisie	

Nom/Fonction/Agence/Pays	Rôles dans les 1ère, 2ème et 3ème Consult. et dans le Groupe D'Etude	Rôle dans la 4ème Consultation
Ms M. Miller Ingénieur SENAPA Pérou		Membre, GT I a
Dr G.E. Montrone Carlo Lotti é Associati S.p.a. Ingénieurs-conseils Italie	Membre, GT II, 2ème Consultation - Etude de cas Philippines	
Monsieur J.P. Mounier Directeur Général Centre de Formation Internationale à la Gestion des Ressources en Eau (CEFIGRE) France	Membre, GT I, 3ème Consultation	Membre, GT II f
Monsieur Rida Mourtada Président Directeur Général Etablissement Public des Eaux de Damas FIGEH République Arabe de Syrie		Président, GT I f
Mr A.T. Mushipe Sous-Secrétaire Ministère des Affaires Intérieures et du Développement Rural et Urbain Zimbabwe		Membre, GT I a
Dr Ing. Uwe Neis Conseiller Ingénieur (GTZ) REGIDESO Burundi		Membre, GT II f
Dr Dieter Nicolaisen Directeur PLANCO Consulting GmbH Rép. fed. d'Allemagne		Membre, GT II a représentant GTZ
Mr Abdou Kalla Noura Chef du Service Etudes et Projets Société Nationale des Eaux (SNE) Niger		Membre, GT I f
Dr Inyambo Liyambila Nyumbu Conseiller, Div. des Affaires de l'Eau Ministère de l'Eau, du Territoire et des Ressources Naturelles Zambie		Membre, GT II a

Nom/Fonction/Agence/Pays	Rôles dans les 1ère, 2ème et 3ème Consult. et dans le Groupe D'Etude	Rôle dans la 4ème Consultation
Dr Mariyo Maruyawanda Nzuwah Secrétaire Permanent Ministère des Affaires Intérieures, et du Développement Rural et Urbain Zimbabwe		Président de la Consultation Membre, GT II a
Mr Yogendra Nath Ojha Secrétaire Adjoint Ministère de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire Népal		Vice-Président de la Consultation Membre, GT II a
Mr Florencio F. Padernal Directeur de Projet AEP en milieu rural Dept. des Travaux Publics et des Routes Philippines	Président, 2ème Consultation et Membre, GT II - Présentation sur l'AEP rural aux Philippines	Président, WG II a
Dr Charles J. Pendley Sociologue/Coordonnateur de la Formation Kampsax-Krüger Sri Lanka	Président, WG II, 2ème Consultation Article de fond sur l'AEPA en milieu rural - Etude de cas Sri Lanka	
Don Eladio Prado Président Institut de l'Eau Potable et de l'Assainissement (AyA) Costa Rica		Rapporteur Général de la Consultation Membre, GT I a
Mr R. Jessop Price Directeur John Taylor and Son (Ingénieurs-conseils) Grande-Bretagne	Membre, GT II, 2ème Consultation - Etude de cas Malaisie	
Mr A. Rotival Coordonnateur PNUD/OMS Division de l'Hygiène du Milieu Organisation mondiale de la Santé Suisse	Membre, GT II, 2ème et 3ème Consultations	Membre, GT II a
Mr Michael Seager Chargé de Programme Centre International de Référence pour l'AEPA (CIR/AEPA) Pays-Bas	Membre, GT II 3ème Consultation Coordonnateur, Groupe d'Etude	Membre, GT II a
Mr Ramy Sela Directeur Rasel Technoservices Côte d'Ivoire		Membre, GT II f Présentation sur l'AEP rural en Côte d'Ivoire

Nom/Fonction/Agence/Pays	Rôles dans les 1ère, 2ème et 3ème Consult. et dans le Groupe D'Etude	Rôle dans la 4ème Consultation
Mr B.K. Shrestha Secrétaire Adjoint Commission Nationale de la Planification Népal	Membre de la 1ère Consultation - Etude de cas Nepal	
Dr E. Spreen Directeur Planco Consulting GmbH Rép. fed. d'Allemagne	Membre du Groupe d'Etude (représentant GTZ)	
Mr Malcolm T. Summerfield Consultant en Economie et Finance Grande-Bretagne	Président, GT I, 2ème Consultation Article de fond sur l'AEPA en milieu urbain - Etudes de cas Kenya, Pakistan et Syrie	
M. Jean-Pierre Thevenon Conseiller financier Compagnie Générale des Eaux (CGE) France	Membre, GT I, 2ème Consultation Président, GT I, 3ème Consultation - Etude de cas Burkina Faso	
Mr Christopher Timbrell Directeur Adjoint Coopers & Lybrand Management Consultants Grande-Bretagne	Membre du Groupe d'Etude Membre, GT II a (représentant GTZ)	
Dr Guenter Traut Conseiller économique et financier Service National de l'Eau Potable (SNEP) Haiti		Membre, GT I f
Citoyen Tshongo Tshibinkubula Wa Tumba Président Délégué Général REGIDESO Zaire		Membre, GT I f Présentation de l'AEP urbain au Zaire
Mr Huigh Cornelis Van der Mandele Economiste Principal IWACO Pays-Bas	Rapporteur, WG I 2ème et 3ème Consultations - Etude de cas Indonésie	Rapporteur Général, WG I
Mr J. van Schaik Conseiller en Eau et Assainissement Ministère des Affaires Etrangères Pays-Bas	Groupe d'Etude	

Nom/Fonction/Agence/Pays	Rôles dans les lère, 2ème et 3ème Consult. et dans le Groupe D'Etude	Rôle dans la 4ème Consultation
Ms Christine Van Wijk Chargée de Recherche CIR/AEPA Pays-Bas	Membre, GT I 2ème Consultation Membre du Groupe d'Etude - L'eau à quel prix ? (utilisé pour les consultations)	
Mr H. von Collenberg Economiste Kreditanstalt für Wiederaufbau Rép. fed. d'Allemagne	Membre, GT I, 3ème Consultation Président, Jour 2 Groupe d'Etude	
Dr J. Wallace Technologie et Emploi Bureau International du Travail Suisse	Membre, GT I, 3ème Consultation - Gestion des Service publics (document de travail)	
Mr Clifford Wang Ingénieur Sanitaire NORCONSULT A.S. Norvège	Rapporteur, GT II, 2ème et 3ème Cons. Président, GT II, 3ème Consultation Rapporteur, Groupe d'Etude - Etude de cas Tanzanie	Rapporteur Général, GT II
Mr Dennis B. Warner Ingénieur, Div. de l'Eau et Assain. Banque Mondiale U.S.A.	Rapporteur, GT II 3ème Consultation Président, Jour III, Groupe d'Etude (représentant USAID) - Etude de cas Lesotho	Rapporteur, GT II a (représentant la Banque Mond.)
Mr Douglas Wright Conseiller Financier Thames Water International Grande-Bretagne		Prés., GT I a Présentation sur l'Ouganda
M. Dominique Wyss Consultant Développement de l'AEP rural Suisse	Membre, GT I, 2ème Consultation - Etude de cas Malawi	Membre, GT II f
Mr Faisal A.M. Al Atieh Al Zaoubi Directeur Administration et Finance Water Authority of Jordan (WAJ) Jordanie		Membre, GT I a

Nom/Fonction/Agence/Pays	Rôles dans les lère, 2ème et 3ème Consult. et dans le Groupe D'Etude	Rôle dans la 4ème Consultation
--------------------------	--	--------------------------------------

Mr Cuthbert Zhakata Secrétaire Adjoint Ministère de l'Energie et du Développement des Ressources en Eau Zimbabwe		Membre, GT I a
--	--	----------------

Secretariat (OMS) - 4ème Consultation

Dr J.-P. Jardel, Directeur général adjoint

Dr W. Kreisel, Directeur, EHE

Mr M.A. Acheson, Administrateur, CWS

Mr N. Carefoot, Ingénieur Sanitaire, Développement des Ressources Humaines, CWS

Mr A. Gundersen, APO, Développement des Ressources Humaines, CWS

Mr A.P. Hirano, Ingénieur Sanitaire, CWS, Facilitateur GT I et GT II (anglais)

Mr J. Hueb, Ingénieur Sanitaire, Opération et Maintenance, CWS

Mr P. Koenig, Economiste, CWS, Facilitateur GT I et GT II (français)

Mr L. Laugeré, Analyste Financier, CWS, Secrétaire de la Consultation

Ms A. Petren, APO, Développement des Ressources Humaines, CWS

Mrs I. Bartholomeau, Secrétaire, CWS

Réviseurs Externes*

Mr S. Ettinger, Economiste Principal, Banque Mondiale

Mr M. Garn, Economiste Principal, Banque Mondiale

* Bien que la Banque Mondiale ne soit pas co-auteur de cet ouvrage, plusieurs membres de son personnel ont commenté les projets de texte de façon utile et constructive, ce qui a permis d'améliorer encore la présentation des Volumes I et II.

ANNEXE IIPLAN A COURT TERME DE MISE EN APPLICATION

PHASE I - Présentation initiale et publication des résultats de la 4ème Consultation, dont les versions préliminaires des Rapports.

<u>Activité</u>	<u>Présentation par</u>	<u>Date</u>
- Atelier IDE/CEFIGRE pour l'Union Africaine des Distributeurs d'Eau - Marrakech (Maroc)	OMS	Décembre 1988
- AIDE Colloque sur le Coût et le prix de l'eau en ville - Paris (France)	OMS	Décembre 1988
- Emission par le Monde de la Santé, programme d'information radio, OMS, Genève (Suisse)	OMS	Déc.-Jan. 1988
- Séminaire interne sur l'économie de la Santé, OMS, Genève (Suisse)	OMS	Décembre 1988
- Atelier national des Philippines	Philippines	Mars 1989
- Mongu (Zambie) atelier inter pays (Malawi, Zambie, Zimbabwe)	NORAD/CIR	Jan.-Fev. 1989
- Malawi (atelier national, études de cas)	Pays-Bas	Août 1989
- Rabat (Maroc) atelier inter pays (Pays de la Région de la Méditerranée Orientale)	OMS/EMRO	Fev.-Mar. 1989
- Rwanda: séminaire national sur l'assainissement	Banque Mondiale/PNUD/OMS/CIR	Mai 1989
- Ethiopia: séminaire national	Bq M./PNUD/OMS/CIR	à déterminer
- Rabat (Maroc) séminaire national (rural)	ANAFID/OMS	Mars 1989
- Bangkok (Thaïlande) séminaire inter pays	CEFIGRE/OMS	Avril 1989
- Malaisie: séminaire national interne	OMS/PEPAS	Mai 89 - Mars 90
- Portugal: séminaire national	OMS/EURO	Octobre 1989
- Atelier inter pays pour les pays d'Afrique de l'Ouest	GTZ/OMS	à déterminer

PHASE II - Essais sur le terrain et publications

<u>Activité</u>	<u>Agence responsable</u>	<u>Date</u>
- Réunion de planification, La Haye (Pays-Bas) - sélection des zones d'essai - préparation des termes de référence - calendrier d'activités - documents	CIR/OMS/Agences de financement	Juillet 1989
- Activités de pays	Agences gouvernementales/CIR/ Agences de financement /OMS	Jan-Dec. 1989
- Edition finale	OMS	Juil. 1989
- Publication	OMS	Oct. 1989
- Présentation d'un Manuel (résumé)	OMS	Nov. 1989
- Publication d'un manuel avec études de cas (si possible)	OMS	Juin 1990

PHASE III - Utilisation du Manuel (ou de tout autre document)
à l'échelle des pays

Types d'activités

- | | |
|-------------------------------|--|
| - Séminaires et ateliers | - Soutien au dévlp. institut. en AEPA |
| - Etudes de cas | - Planification et évaluation de projets |
| - Publications, Présentations | - Soutien à la préparation de projets |
| - Promotion | - Etudes financières |

Domaines d'Etude identifiés dans divers pays et diverses Régions

- Volume I (agences) - Presque tous les pays mentionnés ci-dessous ont indiqué qu'un plan directeur d'AEPA urbain, avec composante financière, existait ou était en cours de préparation.
 - Burundi = tarifs, taxes d'assainissement, gestion des bornes-fontaines publiques;
 - Costa Rica = installations privées (industrie);
 - Côte d'Ivoire = transition des puits aux réseaux simples;
 - Jordanie = comptage, eau non comptabilisée;
 - Malaisie = tarifs des égouts, privatisation;
 - Maroc = tarifs pour les centres secondaires;
 - Niger = tarifs, coûts d'entretien;
 - Syrie = coût de l'eau dans les zones urbaines;
 - Zaïre = incitation à payer dans les zones urbaines pauvres.
- Volume II (communautés) - L'objectif est d'essayer les cadres de référence et d'évaluer l'acceptabilité des principes directeurs.
 - Maroc = AEP rural (ANAFID)
 - Philippines = AEP rural
 - Rwanda = assainissement rural
 - Ouganda = entretien des pompes à main
 - Zaïre = recouvrement des coûts dans les zones rurales
 - Zimbabwe = AEPA rural

PHASE III - Utilisation du Manuel (ou de tout autre document)
à l'échelle des pays (suite)

Types d'activités

- Volumes I et II (ateliers inter pays et séminaires)
 - Afrique = Union Africaine des Distributeurs d'Eau (UADE) - atelier IDE/CEFIGRE , Marrakech (Maroc), Décembre 1988
 - Afrique de l'Est (Malawi-Zambie-Zimbabwe) - atelier NORAD/CIR, Jan.-Fév. 1989
 - Afrique de l'Ouest - atelier GTZ/OMS, Mai-Juin 1989
 - Association Internationale des Distributeurs d'Eau = Colloque de Paris Déc. 1988
 - Asie du Sud Est - atelier CEFIGRE, Bangkok, Avril 1989
 - Malaisie et Pacifique de l'Ouest = séminaire PEPAS, Kuala Lumpur, Mai 1989.

ANNEXE III

OPTIONS DE FINANCEMENT DES SYSTEMES INTEGRES

<u>QUOI</u>	<u>QUAND</u>	<u>POURQUOI</u>	<u>QUI</u>	<u>COMMENT</u>
Fonds volontaires	les communautés ont une tradition de collecte de fonds, des revenus saisonniers, et une bonne connaissance des possibilités de paiement selon les moyens des ménages et les avantages qu'elles obtiennent du service.	contributions financières à la construction ; contributions exceptionnelles à l'entretien et aux réparations de systèmes simples à points d'eau publics.	chefferies traditionnelles, organisations volontaires, par ex. groupes de femmes, organisations de gestion de bornes-fontaines.	des objectifs sont fixes, et les fonds sont collectés périodiquement d'une maison à l'autre, dans des bazars, à l'occasion de réunions, etc. à l'avance ou en cas de besoin.
Revenu communautaire total.	les communautés ont leur propre source de revenus et disposent d'un système d'AEP doté d'installations publiques.	entretien et réparations annuelles, contributions financières à la construction, et à l'expansion des systèmes si possible.	le gouvernement local, les comités ou sous-comités communautaires pour l'eau.	réservation de fonds sur la base des coûts estimés et du revenu net annuel de la communauté ; réduction des coûts, création de nouveaux revenus si nécessaire.
Fonds coopératifs.	l'AEP est lancé et financé sur l'initiative d'une coopérative de production ou de fonds de développement de village ; la formule ne nécessite aucun paiement direct pour l'utilisation d'eau.	entretien et réparation annuels ; remboursement des prêts à la construction ; expansion si possible.	le comité exécutif de la coopérative, le comité ou les sous-comités communautaires de l'eau.	réservation de fonds sur la base des coûts estimés et du revenu des coopératives ou des cotisations des membres ; réduction des coûts ou création de nouveaux revenus si nécessaire.
Tarifs uniformes.	les familles disposent de robinets privés, ou partagent leur point d'eau avec un groupe social bien défini, ont des niveaux de revenus assez fiables et retirent des avantages similaires du service.	remboursement du prêt communautaire à la construction ; frais annuels d'entretien et de réparation, expansion si possible.	comités ou sous-comités d'eau, conseil d'administration des coopératives d'utilisateurs d'eau, gouvernement local, comités d'utilisateurs de points d'eau.	l'agence responsable du projet conseille un taux initial à soumettre à l'approbation des usagers ; l'organisation locale d'AEP est chargée de la collecte et de l'admin. des fonds.
Taux progressifs.	les habitants d'une même communauté diffèrent d'une façon sensible dans leur manière d'utiliser l'eau et les avantages qu'ils en retirent, et que l'esprit communautaire est suffisamment fort pour permettre une division des foyers utilisateurs entre diverses catégories de paiement.	remboursement du prêt communautaire à la construction ; entretien et réparations annuels ; dotation aux amortissements et expansion si possible.	organisations communautaires de l'eau, avec le soutien de promoteurs ou d'autres experts sociaux mis à la disposition de l'agence du projet.	les propriétaires de branchements privés sont répartis en catégories à taux élevés et à taux réduits, en utilisant les indicateurs locaux de consommation et de fortune ; les utilisateurs qui se partagent des points d'eau peuvent payer des taux équivalents au moins à l'échelon individuel.
Systèmes mixtes.	il existe au sein des communautés de grandes différences de capacités de paiement et d'utilisation d'eau, et que les foyers à hauts revenus habitent séparément de ceux à bas revenus.	remboursement des prêts communautaires à la construction ; entretien et réparations annuels, dotation aux amortissements et expansion si possible.	l'agence d'AEP avec le comité ou les sous-comités communautaires d'AEP.	les bénéfices des branchements privés des zones résidentielles sont utilisés pour financer le coût de bornes-fontaines publiques dans les quartiers plus pauvres.
Comptage de l'eau.	les communautés sont importantes, ont des ressources en eau limitées et disposent d'une administration efficace.	remboursement des prêts communautaires à la construction ; exploitation et réparations annuelles ; dotation aux amortissements et expansion si possible.	agences d'AEP et/ou organisations d'AEP de la communauté.	lecture de compteurs, facturation et recouvrement par des employés distincts, ou paiement dans des banques, dans des bureaux du gouvernement central ou dans des succursales locales.
Remplacement d'un réseau intégré de distribution par un système de vendeur d'eau	les communautés pour lesquelles on peut approuver un système de vendeur d'eau comme socialement valable n'ont pas d'autre solution technique, économique ou politique.	contribution au financement des coûts de fonctionnement de l'agence, et financement des dépenses du vendeur d'eau ; maintien de l'hygiène et réparations simples.	l'agence d'eau avec des exploitants rémunérés, des groupes de femmes ou des coopératives de vente d'eau.	l'eau est vendue à des robinets équipés de compteurs, à des prix contrôlés ; la rémunération du vendeur est constituée par la différence entre son prix d'achat, qui est subventionné, et les prix de vente, qui sont égaux à ceux que l'on fait payer aux utilisateurs privés.
Vendeurs d'eau intégrés à un réseau de distribution.	les communautés ont des branchements de groupe ou des subventions de branchements particuliers à fontaines publiques qui n'ont pas donné satisfaction.	contribution au financement des coûts d'exploitation des fontaines publiques liées à la rémunération du service des vendeurs d'eau ; maintien de l'hygiène et réparations simples.	agences d'eau assistées d'exploitants rémunérés ou des concessionnaires approuvés sur les plans sociaux et économiques, par ex. les femmes chefs de foyer.	
Fontaines publiques à sous.	leur usage est en général à exclure à cause de leur grande fragilité.			
Taxation directe ou indirecte de l'eau.	les communautés ou le transfert de fonds suffisants à l'agence d'AEP est assuré, et ce la taxation peut être liée à l'utilisation et au coût de l'eau.	exploitation et réparations annuelles ; remboursement des prêts à la construction ; dotation aux amortissements et expansion si possible.	services du gouvernement local pour une zone spécifique, par ex. lotissements destinés à des familles à bas revenus.	les revenus des impôts sont utilisés exclusivement pour le financement d'un ou plusieurs services de base ; les catégories de paiement correspondent aux niveaux de service ou aux conditions d'habitat.

Source - "L'eau à quel prix? Participation des usagers au paiement des services d'AEP à fondement communautaire", par C. van Wijk, CIR/AEPA, La Haye, mars 1987

OPTIONS DE FINANCEMENT DE L'ENTRETIEN EN AEP RURAL

Thèmes de discussion	Choix offerts au village
Pour quels coûts établir un budget?	Remunération du personnel Outils et pièces détachées pour les réparations Remplacement des pompes à main Extension du système
Quels fonds utiliser?	Fonds villageois Contributions volontaires Versements réguliers des utilisateurs
Quels tarifs établir?	Uniforme - chacun paye le même montant Pondéré - selon les avantages de chacun
Comment rassembler des fonds?	Création d'un fonds Contributions d'un fonds villageois Attribution d'une partie des fonds villageois à un fonds distinct destiné à l'eau Collecte régulière des contributions des foyers
Quand recouvrer?	Mensuellement Au début de l'année financière Après les récoltes
Qui recouvre?	Le Comité d'Eau du village Le groupe d'utilisateurs de la pompe à main Les chefs de la communauté
Comment garder l'agent?	Compte courant du village Compte courant pour l'eau Qui a la signature?
Comment gérer les fonds?	Reçus pour la comptabilité Contrôle financier Réaction des utilisateurs
Qui gère les fonds?	Comité d'Eau du village Comptable du village
Comment payer?	A la tâche Au mois A l'année après la récolte En espèces ou en nature

ANNEXE V

FICHES D'ENREGISTREMENT DE LA COUVERTURE DES RESSOURCES

FICHES D'ENREGISTREMENT ET D'EVALUATION DES RESSOURCES REQUISES
POUR LES PROJETS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Tableau AEP.1. Résumé des ressources requises pour un projet d'eau potable

Eléments clefs, <u>eau potable</u>	PHASE D'INVESTISSEMENT:		PHASE D'EXPLOITATION	
	Agence :	Commun. :	Agence :	Commun. :
	A :	B :	C :	D :
1 Institutions communautaires	:	:	:	:
2 Développement des qualifications	:	:	:	:
3 Attitudes favorables	:	:	:	:
4 Service d'extension commun.	:	:	:	:
5 Accept. des niveaux de service	:	:	:	:
6 Technologie appropriée	:	:	:	:
7 Contributions à la phase d'expl.	:	:	:	:
8 Syst. et serv. de soutien à l'E&E	:	:	:	:
9 Attribution des responsabilités	:	:	:	:
10 Exécution des responsabilités	:	:	:	:

Tableau A.1 Résumé des ressources requises pour un projet d'assainissement individuel

Eléments clefs, <u>assainissement indiv.</u>	PHASE D'INVESTISSEMENT:		PHASE D'EXPLOITATION	
	Agence :	Commun. :	Agence :	Commun. :
	A :	B :	C :	D :
1 Soutien des chefs locaux	:	:	:	:
2 Mise au courant	:	:	:	:
3 Engagement des femmes	:	:	:	:
4 Priorité au niveau du foyer	:	:	:	:
5 Ex. de succès antérieurs	:	:	:	:
6 Développement des qualif.	:	:	:	:
7 Technologie appropriée	:	:	:	:
8 Service d'extension commun.	:	:	:	:
9 Attribution des responsabilités	:	:	:	:
10 Exécution des responsabilités	:	:	:	:

- * Echelle suggérée pour les tableaux ci-dessus (AEP.1 et A.1):
- " - " partie inférieure de l'échelle -- relativement peu ou pas de besoins de ressources
 - "****" partie supérieure de l'échelle -- besoin de beaucoup de ressources ou de ressources relativement importantes,
 - " * " valeurs intermédiaires.
 - " ** " "

Tableau AEP.2-A Evaluation des ressources requises pour un projet d'AEP
(détail des colonnes A et B du tableau AEP.1, voir notes ci-dessous)

AEP		RESSOURCES NECESSAIRES A LA PHASE D'INVESTISSEMENT					
AGENCE			Elément clef	COMMUNAUTE			
Esp.:	Temps*:	Main :Mat. :		Esp.:	Temps*:	Main :Mat. :	
:	:	:d'oeu.	:	:	:	:d'oeu.	
:	:	:	: 1 Instit. commun.	:	:	:	
:	:	:	: 2 Dév. des qualif.	:	:	:	
:	:	:	: 3 Attitudes fav.	:	:	:	
:	:	:	: 4 Serv. d'extension commun.	:	:	:	
:	:	:	: 5 Accept. des niveaux de serv.:	:	:	:	
:	:	:	: 6 Technologie appropriée	:	:	:	
:	:	:	: 7 Contrib. à la phase d'expl.	:	:	:	
:	:	:	: 8 Syst.& serv. sout.à l'E&E	:	:	:	
:	:	:	: 9 Attrib. des responsabilités	:	:	:	
:	:	:	:10 Exécution des respons.	:	:	:	
-----			-----				
<-			Totaux (tout compris)				->

Tableau AEP.2-B Evaluation des ressources nécessaires pour un projet d'AEP
(détail des colonnes C et D du tableau AEP.1, voir notes ci-dessous)

AEP		RESSOURCES NECESSAIRES A LA PHASE D'EXPLOITATION					
AGENCE			Elément clef	COMMUNAUTE			
Esp.:	Temps*:	Main :Mat. :		Esp.:	Temps*:	Main :Mat. :	
:	:	:d'oeu.	:	:	:	:d'oeu.	
:	:	:	: 1 Instit. commun.	:	:	:	
:	:	:	: 2 Dév. des qualif.	:	:	:	
:	:	:	: 3 Attitudes fav.	:	:	:	
:	:	:	: 4 Serv. d'extension commun.	:	:	:	
:	:	:	: 5 Accept. des niveaux de serv.:	:	:	:	
:	:	:	: 6 Technologie appropriée	:	:	:	
:	:	:	: 7 Contrib. à la phase d'expl.	:	:	:	
:	:	:	: 8 Syst.& serv. sout.à l'E&E	:	:	:	
:	:	:	: 9 Attrib. des responsabilités	:	:	:	
:	:	:	:10 Exécution des respons.	:	:	:	
-----			-----				
<-			Totaux (tout compris)				->

NOTES

- "Temps*" signifie l'ensemble du temps qui n'est pas compté en "main d'oeuvre" -- temps nécessaire aux communications, à l'organisation, à la planification, à la mise en oeuvre, à la supervision, à l'éducation, au suivi, à la gestion des comptes, à la préparation de rapports, etc.
"Temps" + "main d'oeuvre" = 100% de l'ensemble du temps requis.
- "Matériaux" comprend fournitures, équipement, matériaux, pièces détachées, transport, carburant, etc.
- "Espèces" devrait être divisé en composantes de monnaie locale et de devises, selon les besoins.
- Du côté de l'Agence, certaines implications de coûts et de budgets sont associées aux ressources en "temps*", "main d'oeuvre", et "matériaux", de même qu'aux ressources en "espèces". On pourra déterminer les inscriptions budgétaires des besoins de l'Agence en traduisant les ressources en coûts.

Tableau A.2-A Evaluation des ressources nécessaires à un projet d'assainissement individuel
(détail des colonnes A et B du tableau A.1, voir notes ci-dessous)

ASSAINISSEMENT				RESSOURCES NECESSAIRES A LA PHASE D'INVESTISSEMENT							
AGENCE				Elément clef	FOYER						
Esp.:	Temps*:	Main :	Mat. :		Esp.:	Temps*:	Main :	Mat. :			
:	:	d'oeu.	:	:	:	d'oeu.	:				
:	:	:	:	1 Soutien des chefs locaux	:	:	:				
:	:	:	:	2 Mise au courant	:	:	:				
:	:	:	:	3 Engagement des Femmes	:	:	:				
:	:	:	:	4 Priorité au niv. du foyer	:	:	:				
:	:	:	:	5 Ex. de succès antérieurs	:	:	:				
:	:	:	:	6 Développement des qualif.	:	:	:				
:	:	:	:	7 Technologie appropriée	:	:	:				
:	:	:	:	8 Service d'extension commun.	:	:	:				
:	:	:	:	9 Attrib. des responsabilités	:	:	:				
:	:	:	:	10 Exécution des respons.	:	:	:				
-----				-----							
←				Totaux (tout compris)				→			

Tableau A.2-B Evaluation des ressources nécessaires à un projet d'assainissement individuel
(détail des colonnes C et D du tableau A.1, voir notes ci-dessous)

ASSAINISSEMENT				RESSOURCES NECESSAIRES A LA PHASE D'EXPLOITATION							
AGENCE				Elément clef	FOYER						
Esp.:	Temps*:	Main :	Mat. :		Esp.:	Temps*:	Main :	Mat. :			
:	:	d'oeu.	:	:	:	d'oeu.	:				
:	:	:	:	1 Soutien des chefs locaux	:	:	:				
:	:	:	:	2 Mise au courant	:	:	:				
:	:	:	:	3 Engagement des Femmes	:	:	:				
:	:	:	:	4 Priorité au niv. du foyer	:	:	:				
:	:	:	:	5 Ex. de succès antérieurs	:	:	:				
:	:	:	:	6 Développement des qualif.	:	:	:				
:	:	:	:	7 Technologie appropriée	:	:	:				
:	:	:	:	8 Service d'extension commun.	:	:	:				
:	:	:	:	9 Attrib. des responsabilités	:	:	:				
:	:	:	:	10 Exécution des respons.	:	:	:				
-----				-----							
←				Totaux (tout compris)				→			

NOTES

1. "Temps*" signifie l'ensemble du temps qui n'est pas compté en "main d'oeuvre", comme pour l'AEP.
2. "Matériaux" comprend fournitures, équipement, matériaux, pièces détachées, transport, carburant, etc.
3. "Espèces" devrait être divisé en composantes de monnaie locale et de devises, selon les besoins.
4. Du côté de l'Agence, certaines implications de coûts et de budgets sont associées aux ressources en "temps*", "main d'oeuvre", et "matériaux", de mêmes qu'aux ressources en "espèces". On pourra déterminer les inscriptions des besoins de l'Agence en traduisant les ressources en coûts.

EXEMPLES DE FICHES AEP.1 ET A.1 REMPLIES

NB: A TITRE D'EXEMPLE SEULEMENT, LES NOTES VARIENT SELON LES PROJETS

Tableau AEP.1. Résumé des ressources requises pour un projet d'eau potable

Eléments clefs, eau potable	PHASE D'INVESTISSEMENT: PHASE D'EXPLOITATION			
	Agence : Commun.		Agence : Commun.	
	A	B	C	D
1 Institutions communautaires	***	**	*	**
2 Développement des qualifications	***	*	*	**
3 Attitudes favorables	***	**	-	*
4 Service d'extension commun.	**	*	*	*
5 Accept. des niveaux de service	**	**	-	-
6 Technologie appropriée	**	**	-	-
7 Contributions à la phase d'expl.	-	-	-	***
8 Syst. et serv. de soutien à l'E&E	**	-	*	**
9 Attribution des responsabilités	*	*	-	-
10 Exécution des responsabilités	***	*	*	***

Tableau A.1 Résumé des ressources requises pour un projet d'assainissement individuel

Eléments clefs, assainissement indiv.	PHASE D'INVESTISSEMENT: PHASE D'EXPLOITATION			
	Agence : Commun.		Agence : Commun.	
	A	B	C	D
1 Soutien des chefs locaux	***	*	*	*
2 Mise au courant	**	*	*	*
3 Engagement des femmes	**	**	*	*
4 Priorité au niveau du foyer	**	*	-	*
5 Ex. de succès antérieurs	*	*	*	-
6 Développement des qualif.	**	**	-	-
7 Technologie appropriée	***	*	-	-
8 Service d'extension commun.	**	*	**	*
9 Attribution des responsabilités	*	*	-	-
10 Exécution des responsabilités	**	***	*	***

- * Echelle utilisée pour les tableaux ci-dessus (AEP.1 et A.1):
- " - " partie inférieure de l'échelle -- relativement peu ou pas de besoins de ressources
 - "***" partie supérieure de l'échelle -- besoin de beaucoup de ressources ou de ressources relativement importantes,
 - " * " valeurs intermédiaires.
 - " ** " "

ANNEXE VII

EXEMPLES DE TYPES DE BESOINS DE CAISSE

En vue de donner des exemples de la façon de remplir les tableaux AEP.2-A et AEP.2-B de l'Annexe V, on a établi ci-dessous une liste non limitative de types de besoins de caisse qui peuvent exister durant les phases d'investissement et d'exploitation d'un projet d'AEP de gestion communautaire "typique". Il s'agit de dépenses fréquentes qui peuvent être identifiées dans les colonnes "Espèces" de l'Agence ou de la Communauté, et pour lesquelles des espèces doivent être disponibles en cas de besoin.

BESOINS D'ESPECES AU COURS DE LA PHASE D'INVESTISSEMENT

Agence:

- * Élément clef No. 2 Dépenses de voyage et de séjour, installation, équipement de formation, fournitures, etc.
- * Élément clef No. 10 Recrutement de main d'oeuvre temporaire et d'entrepreneurs locaux, compensation en échange de terrains, récoltes, droits de passage, etc.

Communauté:

- * Élément clef No. 10 Contributions en capital, paiements à des fonds de développement, contributions initiales à un fonds d'exploitation et d'entretien, etc.

BESOINS D'ESPECES PENDANT LA PHASE D'EXPLOITATION

Agence:

- * Élément clef No. 8 Recrutement de main d'oeuvre temporaire et d'entrepreneurs locaux pour des réparations importantes, etc.

Communauté:

- * Élément clef No. 1 Dépenses de voyage et de séjour, papeterie, fournitures de bureau, rémunération de membres du Comité pour des services spéciaux, assurances, etc.
- * Élément clef No. 2 Dépenses de voyage et de séjour, outils à main pour la formation, autres types de matériaux de formation, etc.
- * Élément clef No. 7 Contributions à un fonds de remplacement, salaire d'un opérateur, pièces détachées et de remplacement, carburant, lubrifiant, produits chimiques, services publics, transports, outils, etc.
- * Élément clef No. 8 Paiements à l'Agence pour la prestation de services requis, l'assistance technique du secteur privé, etc.
- * Élément clef No. 10 Service de la dette, etc.

EXEMPLES D'APPLICATION DES FICHES

Exercice de planification par l'Agence et la Communauté:

- Etape 1. L'Agence et la Communauté revoient les politiques du gouvernement en matière de recouvrement des coûts.
- Etape 2. L'Agence et la Communauté procèdent d'un commun accord à l'attribution de responsabilités sur bases préliminaires en utilisant le tableau AEP.1 pour l'AEP (ou le tableau A.1 pour l'assainissement individuel).
- Etape 3. L'Agence prépare un dessin technique préliminaire du projet.
- Etape 4. L'Agence prépare un devis préliminaire des ressources qu'elle devra engager, en utilisant les tableaux AEP.2-A et AEP.2-B pour l'AEP (ou les tableaux A.2-A et A.2-B pour l'assainissement individuel).
- Etape 5. L'Agence et la Communauté discutent des ressources qui seront requises de la Communauté, et préparent des estimations préliminaires de coûts pour ces ressources, en utilisant les tableaux AEP.2-A et AEP.2-B pour l'AEP (ou les tableaux A.2-A et A.2-B pour l'assainissement individuel).
- Etape 6. Répétition des étapes 2 à 5 jusqu'à ce que l'on parvienne à un accord entre l'Agence et la Communauté.

Exercice d'évaluation:

- Etape 1. Une mission d'évaluation revoit la planification du projet en utilisant le tableau AEP.1 pour l'AEP (ou le tableau A.1 pour l'assainissement individuel), en vérifiant que les ressources requises de l'Agence et de la Communauté sont identifiées.
- Etape 2. La mission prépare sa propre estimation des ressources requises de l'Agence et de la Communauté en utilisant les tableaux AEP.2-A et AEP.2-B pour l'AEP (ou les tableaux A.2-A et A.2-B pour l'assainissement individuel); ceci permet d'effectuer une vérification approximative, et de comparer les nouvelles données à celles de la proposition de projet.
- Etape 3. En cas de différences significatives, on procède à l'identification des zones mal définies et autres; la mission rend compte de ses conclusions aux autorités responsables en vue de permettre la prise de mesures correctives ou de suivi.

Exercice de contrôle:

- Etape 1. L'équipe de contrôle revoit les documents de projet d'origine, en vérifiant les objectifs définis à l'origine et les activités, par rapport aux éléments clefs d'auto-suffisance en matière d'AEP et au tableau AEP.1 (ou aux éléments clefs d'extension de l'assainissement à coût réduit et au tableau A.1).
- Etape 2. En utilisant les tableaux AEP.2-A et AEP.2-B pour l'AEP (ou les tableaux A.2-A et A.2-B pour l'assainissement individuel), l'équipe identifie ceux des éléments clefs qui ont été réalisés avec succès, et ceux pour lesquels on a échoué; celles des ressources nécessaires que l'on a pu mobiliser, et celles qui n'ont pu être fournies.
- Etape 3. Là où des améliorations sont nécessaires, l'équipe identifie ce que l'on a besoin de faire, par qui cela doit être fait, et elle recommande les actions correctives nécessaires à ceux qui sont concernés.